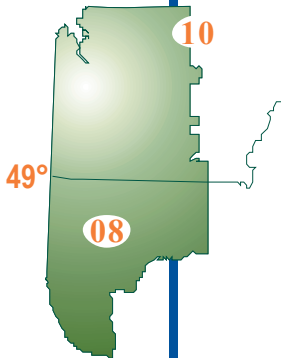


MRNFP
08



La gestion de la forêt publique
Région de l'Abitibi-Témiscamingue (08) et du Nord-du-Québec (10)

PORTRAIT FORESTIER DES RÉGIONS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET DU NORD-DU-QUÉBEC

**Document d'information
sur la gestion de la forêt publique**

**Préparé par le ministère des Ressources naturelles,
de la Faune et des parcs
Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et
du Nord-du-Québec**

**Pour l'usage de la
Commission d'étude scientifique, technique,
publique et indépendante
chargée d'examiner la gestion des forêts du domaine de l'État**

Avril 2004

*Ressources
naturelles,
Faune et Parcs*

Québec 

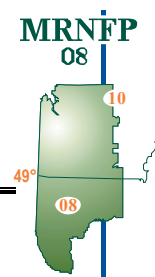
Note : Document d'information sur la gestion publique préparé par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec, pour l'usage de la Commission d'étude scientifique, technique, publique et indépendante, chargée d'examiner la gestion des forêts du domaine de l'État.

Toute reproduction des textes devrait faire mention de la source.

2004-3517

TABLE DES MATIÈRES

1. LE PORTRAIT GÉNÉRAL DE LA RÉGION	2
1.1. LE TERRITOIRE	2
1.1.1. <i>Sous-zones de végétation forestière et domaines bioclimatiques</i>	2
1.1.2. <i>Régime de propriété</i>	4
1.1.3. <i>Superficie selon la nature du territoire</i>	5
1.2. LE CONTEXTE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	6
1.2.1. <i>Municipalités</i>	6
1.2.2. <i>Participation accrue des autres utilisateurs du milieu</i>	6
1.2.2.1. Participation à l'élaboration des PGAF	6
1.2.2.2. Gestion intégrée des ressources	7
1.2.3. <i>Communautés autochtones</i>	8
1.2.4. <i>Territoires qui bénéficient d'un statut particulier</i>	10
1.2.4.1. Parc national	10
1.2.4.2. Réserves écologiques	11
1.2.4.3. Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)	11
1.2.4.4. Aires protégées	12
1.2.4.5. Territoires de gestion fauniques	13
1.3. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE	16
1.3.1. <i>Présence de l'industrie forestière</i>	16
1.3.2. <i>Redevances perçues et réinvesties</i>	18
1.3.3. <i>Autres ressources liées à l'utilisation du territoire forestier</i>	20
2. L'ÉTAT DE LA FORÊT PUBLIQUE SOUS AMÉNAGEMENT	22
2.1. LE PROFIL ACTUEL DE LA FORÊT PUBLIQUE SOUS AMÉNAGEMENT	22
2.2. L'ÉVOLUTION DU COUVERT FORESTIER	23
2.2.1. <i>Territoire de gestion de la DR 08 – sud 49° parallèle</i>	23
2.2.2. <i>Territoire de gestion de la DR 08 – nord 49° parallèle</i>	27
2.3. L'IMPORTANCE DES SUPERFICIES AFFECTÉES PAR LES PERTURBATIONS NATURELLES	31
2.3.1. <i>Feux de forêt</i>	31
2.3.2. <i>Insectes défoliateurs</i>	33
3. LA FORÊT PUBLIQUE SOUS AMÉNAGEMENT	33
3.1. LE TERRITOIRE DE GESTION FORESTIÈRE	33
3.2. L'ÉVOLUTION DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE	39
3.3. L'ÉVOLUTION DES ATTRIBUTIONS	39
3.4. L'ÉVOLUTION DE LA RÉCOLTE	40
3.5. LES TRAITEMENTS SYLVICOLES RÉALISÉS	44
3.6. MOUVEMENTS INTERRÉGIONAUX DES BOIS Ronds EN PROVENANCE DES FORÊTS PUBLIQUES SOUS AMÉNAGEMENT	45



4. LE PROCESSUS DE GESTION DES FORÊTS PUBLIQUES	47
4.1. LES GRANDS ENJEUX RÉGIONAUX	47
4.1.1. Relations avec les communautés autochtones	47
4.1.2. Respect des stratégies d'aménagement forestier	47
4.1.3. Aménagement des forêts feuillues	47
4.1.4. Planification forestière	48
4.1.5. Participation accrue de la population à la planification forestière et à la gestion des forêts	48
4.1.6. Main-d'œuvre et aménagement forestier	48
4.1.7. Structure industrielle	49
4.1.8. Convention d'aménagement forestier (CvAF)	49
4.1.9. Amélioration de la connaissance forestière	50
4.1.10. Interventions gouvernementales sur le territoire	50
4.1.11. Amélioration des habiletés de communication	50
4.2. LE PLAN GÉNÉRAL D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (PGAF)	51
4.2.1. Applications des stratégies d'aménagement prévues au PGAF en vigueur	51
4.2.2. Réalisations des prochains PGAF	53
4.3. LE PLAN ANNUEL D'INTERVENTION FORESTIÈRE (PAIF)	54
4.4. LE RAPPORT ANNUEL D'INTERVENTION FORESTIÈRE (RAIF)	55
4.5. LE SUIVI ET LE CONTRÔLE DES INTERVENTIONS	56
4.5.1. Volumes affectés par les opérations de récolte	56
4.5.2. Mesurage des bois récoltés et facturation des droits	57
4.5.3. Traitements sylvicoles	59
4.5.4. Suivi du Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier	61
4.5.5. Suivi et contrôle des interventions des années antérieures	62
4.5.6. Irrégularités et infractions	63
4.5.7. Points forts	65
4.5.8. Principaux problèmes et mesures correctrices	65
5. LE RÔLE DE LA FORÊT PRIVÉE.....	66
LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES	69

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Représentativité des domaines bioclimatiques	2
Tableau 2	Superficie selon la nature du territoire pour la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue (08)...	5
Tableau 3	Superficie selon la nature du territoire pour la région administrative du Nord-du-Québec (10)	5
Tableau 4	Population de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue (08)	6
Tableau 5	Population de la région administrative du Nord-du-Québec (10).....	6
Tableau 6	Autres utilisateurs du milieu forestier.....	7
Tableau 7	Groupes de gestion intégrée des ressources (GIR).....	8
Tableau 8	Communautés autochtones	9
Tableau 9	Territoires bénéficiant d'un statut particulier	10
Tableau 10	Écosystèmes forestiers exceptionnels	11
Tableau 11	Projets de réserves de biodiversité sur le territoire de gestion de la DR 08	12
Tableau 12	Tableau des pourvoies avec droits exclusifs	14
Tableau 13	Portrait de l'industrie forestière en 2003	16
Tableau 14	Redevances forestières et crédits admissibles en paiement des droits, 2002-2003 -Région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue(08).....	18
Tableau 15	Redevances forestières et crédits admissibles en paiement des droits, 2002-2003 - Région administrative du Nord-du-Québec (10)	19
Tableau 16	Investissement en forêt (crédits et programmes du MRNFP) par unité de volume récolté (m ³) en 2002-2003	19
Tableau 17	Investissement en forêt (crédits et programmes du MRNFP) par unité de volume récolté (m ³) en 2002-2003	20
Tableau 18	Analyse comparative de l'activité économique générée par les prélèvements fauniques entre 1996 et 1999	20
Tableau 19	Activité économique générée par les prélèvements fauniques (chasse) par type de territoire en 1999	21
Tableau 20	Répartition du couvert forestier - Territoire de gestion de la DR 08	22
Tableau 21	Répartition du couvert forestier - Territoire de gestion de la DR 08 - sud du 49 ^e parallèle	23
Tableau 22	Répartition du couvert forestier - Territoire de gestion de la DR 08 - nord du 49 ^e parallèle	23
Tableau 23	Répartition des attributions par regroupement d'essences pour le Territoire de gestion de la DR 08 ...	36
Tableau 24	Répartition des attributions par bénéficiaire.....	38
Tableau 25	Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué et des volumes récoltés (m ³ /année) pour le groupe d'essences « SEPM »	40
Tableau 26	Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué et des volumes récoltés (m ³ /année) pour le groupe d'essences « autres résineux »	40
Tableau 27	Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué et des volumes récoltés (m ³ /année) pour le groupe d'essences « peupliers »	42
Tableau 28	Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué et des volumes récoltés (m ³ /année) pour le groupe d'essences « feuillus durs »	43
Tableau 29	Travaux sylvicoles réalisés pour la période de 1999 à 2002	44
Tableau 30	Provenance des volumes transformés entre 1998 et 2002 sur le territoire de gestion de la DR 08	45

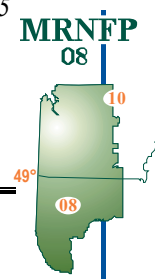
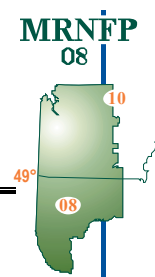
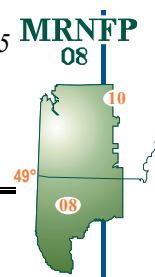


Tableau 31 Destination des volumes récoltés entre 1998 et 2002 sur le territoire de gestion de la DR 08.....	46
Tableau 32 Synthèse du bilan de l'application des stratégies d'aménagement au 31 mars 2003 pour le territoire de gestion de la DR 08.....	51
Tableau 33 Bilan de l'application des stratégies d'aménagement pour le territoire de gestion de la DR 08.....	52
Tableau 34 Volumes affectés par les opérations de récolte (m ³) en 2001-2002 Territoire de gestion de la DR 08.....	56
Tableau 35 Suivi et contrôle des traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits réalisés en 2002-2003 (données en date du 6 avril 2004)	59
Tableau 36 Évolution des contrôles des TSAPD réalisés (après traitement) entre 1999 et 2002 pour le territoire de gestion de la DR 08.....	60
Tableau 37 Taux de conformité au RNI en pourcentage pour le territoire de gestion de la DR 08.....	61
Tableau 38 Suivi des travaux des années antérieures pour le territoire de gestion de la DR 08.....	62
Tableau 39 Poursuites pénales en vertu de la Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1) et de ses règlements afférents	64

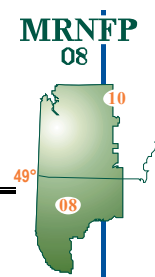


LISTE DES FIGURES

Figure 1 Contexte géographique	1
Figure 2 Contexte écologique du territoire de gestion de la DR 08.....	3
Figure 3 Régime de propriété pour la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue (08)	4
Figure 4 Régime de propriété pour la région administrative du Nord-du-Québec (10)	4
Figure 5 Provinces naturelles du Québec	13
Figure 6 Utilisateurs autochtones et fauniques du territoire de gestion la DR 08.....	15
Figure 7 Types de couverts – Territoire de gestion de la DR 08 sud du 49 ^e parallèle.....	24
Figure 8 Stades de développement – Territoire de gestion de la DR 08 sud du 49 ^e parallèle.....	24
Figure 9 Densité du couvert – Territoire de gestion de la DR 08 sud du 49 ^e parallèle	25
Figure 10 Proportion de la superficie selon le groupement d'essences (%) – Territoire de gestion de la DR 08 sud du 49 ^e parallèle.....	26
Figure 11 Superficies affectées par des perturbations naturelles – Territoire de gestion de la DR 08 sud du 49 ^e parallèle.....	26
Figure 12 Superficies ayant fait l'objet d'activités d'aménagement – Territoire de gestion de la DR 08 sud du 49 ^e parallèle.....	27
Figure 13 Types de couverts – Territoire de gestion de la DR 08 nord du 49 ^e parallèle.....	28
Figure 14 Stades de développement – Territoire de gestion de la DR 08 nord du 49 ^e parallèle.....	29
Figure 15 Densité du couvert – Territoire de gestion de la DR 08 nord du 49 ^e parallèle	29
Figure 16 Superficies ayant des activités d'aménagement – Territoire de gestion de la DR 08 nord du 49 ^e parallèle	30
Figure 17 Superficies affectées par des perturbations naturelles – Territoire de gestion de la DR 08 nord du 49 ^e parallèle.....	30
Figure 18 Proportion de la superficie selon le groupement d'essences (%) – Territoire de gestion de la DR 08 nord du 49 ^e parallèle.....	31
Figure 19 Superficies affectées par le feu	32
Figure 20 Superficies affectées par le feu	32
Figure 21 Superficies (ha) affectées par la livrée des forêts	33
Figure 22 Territoire des unités de gestion de la Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec.....	34
Figure 23 Aires communes du territoire de gestion de la DR 08.....	35
Figure 24 Unités d'aménagement forestier.....	37
Figure 25 Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué et des volumes récoltés (m ³ /année) pour le groupe d'essences « SEPM »	40
Figure 26 Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué et des volumes récoltés (m ³ /année) pour le groupe d'essences « autres résineux ».....	41
Figure 27 Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué et des volumes récoltés (m ³ /année) pour le groupe d'essences « peupliers ».....	42
Figure 28 Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué et des volumes récoltés (m ³ /année) pour le groupe d'essences « feuillus durs ».....	43
Figure 29 Provenance des volumes de bois ronds récoltés dans les forêts publiques sous aménagement de 1998 à 2002 pour le territoire de gestion de la DR 08	45



<i>Figure 30 Destination des volumes de bois ronds récoltés dans les forêts publiques sous aménagement de 1998 à 2002 pour le territoire de gestion de la DR 08</i>	<i>46</i>
<i>Figure 31 Volume récolté par année et par groupe d'essences.....</i>	<i>58</i>
<i>Figure 32 Droits de coupe par année et par groupe d'essences</i>	<i>59</i>
<i>Figure 33 La forêt privée de l'Abitibi-Témiscamingue</i>	<i>66</i>
<i>Figure 34 Volume récolté et prélèvements admissibles pour l'Agence de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi, 2001-2002</i>	<i>67</i>



Introduction

Ce document trace le portrait du territoire de gestion de la Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec du MRNFP (DR 08). En l'absence d'indication contraire, c'est de ce territoire dont il sera question dans ce document et les données présentées seront celles qui le caractérisent.

Ce découpage du territoire par direction régionale au MRNFP est antérieur à la définition des régions administratives du Québec plus largement utilisées aujourd'hui par plusieurs autres instances gouvernementales et municipales. Il réfère à l'historique du développement forestier et s'appuie généralement sur les bassins versants et autres composantes géographiques repérables au terrain.

En fait, le territoire de gestion de la DR 08 englobe d'une part 84 % du territoire forestier (productif accessible) de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue (08) et 61 % du territoire forestier productif accessible de la région administrative du Nord-du-Québec (10)¹, le territoire forestier résiduel étant administré par la Direction régionale du Saguenay-Lac-St-Jean. Mentionnons que le 49^e parallèle nord se superpose presque à la limite des régions administratives 08 et 10.

La figure 1 illustre ce contexte géographique particulier.

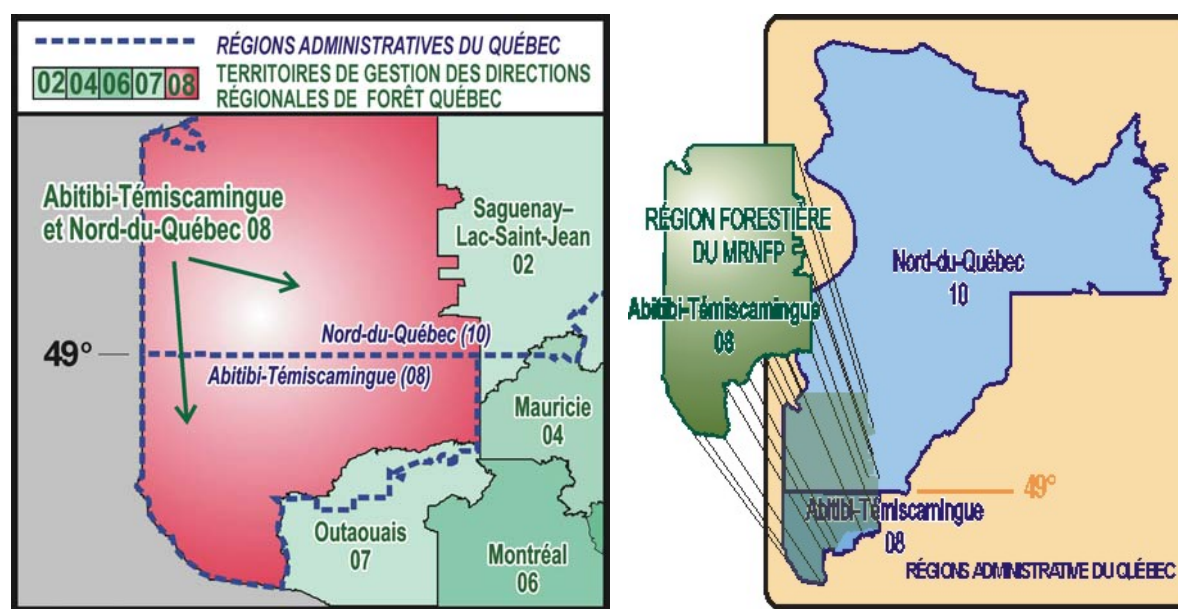


Figure 1 Contexte géographique

Dans le présent document, le territoire de référence pour les données présentées dans les figures et tableaux se conforme à la convention suivante :

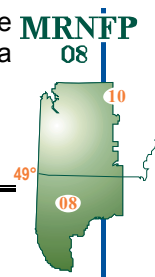
Région administrative Abitibi-Témiscamingue (08) : Les données correspondent au territoire de la région administrative complète de l'Abitibi-Témiscamingue.

Région administrative Nord-du-Québec (10) : Les données correspondent au territoire de la région administrative complète du Nord-du-Québec.

Territoire de gestion de la DR 08 : Les données correspondent au territoire de gestion de la Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec (DR 08) dont 84 % de celui-ci se superpose à la région administrative 08 et 61 % à la région administrative 10.

Territoire de gestion de la DR 08 sud du 49^e parallèle : Les données correspondent au territoire de gestion de la Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec (DR 08) pour la portion au sud du 49^e parallèle de ce territoire.

¹ Source : Direction des inventaires forestiers, MRNFP



Territoire de gestion de la DR 08 - nord du 49° parallèle : Les données correspondent au territoire de gestion de la Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec (DR 08) pour la portion au nord du 49° parallèle de ce territoire.

Notons que les années de référence sont, de façon générale, de 1998 à 2002 et dans le cas où les données de 2003 étaient disponibles, elles ont été mentionnées à titre indicatif ou partiel.

1. LE PORTRAIT GÉNÉRAL DE LA RÉGION

1.1. Le territoire

1.1.1. Sous-zones de végétation forestière et domaines bioclimatiques

La partie de la région qui est sous aménagement forestier s'étend du sud au nord sur quelque 560 km. Les trois zones de végétation forestière, soit décidue, mélangée et résineuse, y sont représentées. Cette diversité s'exprime également par la représentation de quatre des sept domaines bioclimatiques forestiers présents au Québec : l'érablière à bouleau jaune (3), la sapinière à bouleau jaune (4), la sapinière à bouleau blanc (5) et la pessière noire à mousses (6).

Le tableau 1 illustre l'importance de chacun des domaines et des zones de végétation forestière qui les caractérisent.

Tableau 1 Représentativité des domaines bioclimatiques
Territoire de gestion de la DR 08

Domaine bioclimatique	%	Zones de végétation forestière
L'érablière à bouleau jaune (3)	8	Décidue
La sapinière à bouleau jaune (4)	13	Mélangée
La sapinière à bouleau blanc (5)	31	Mélangée
La pessière noire à mousses (6)	48	Résineuse

Source : Rapport sur l'état des forêts québécoises 1995-1999, MRNFP 2002

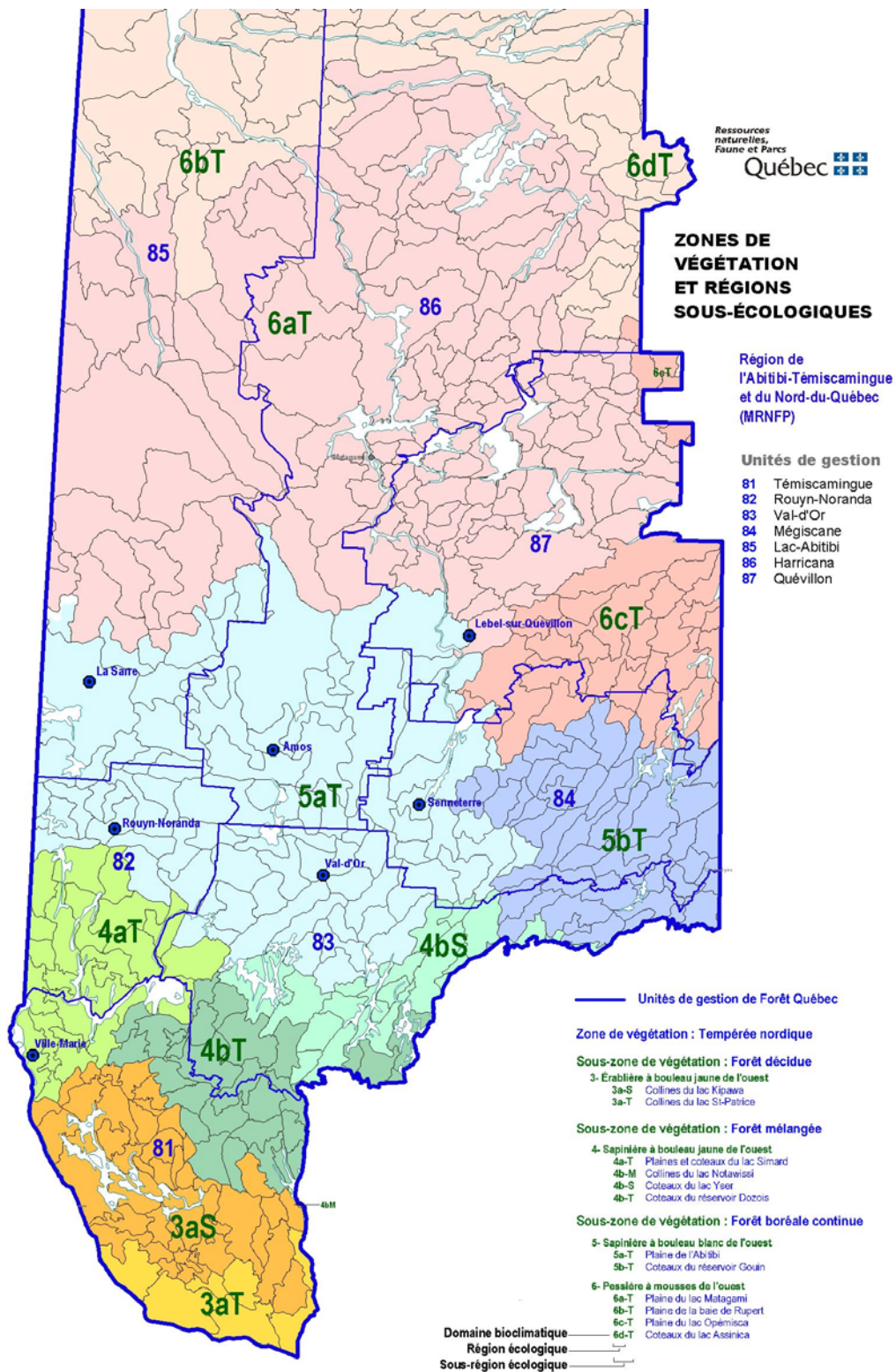
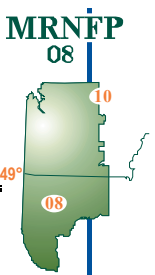


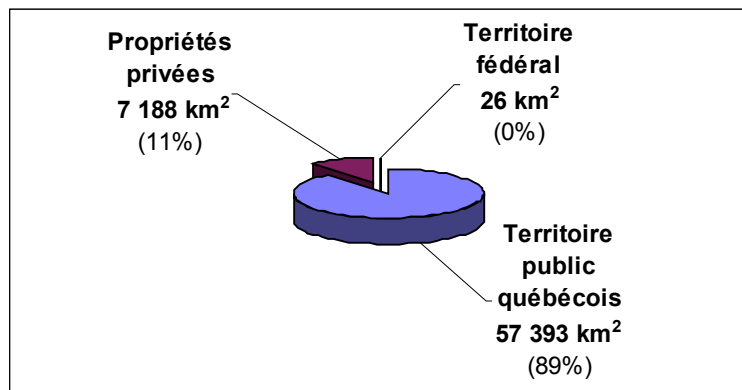
Figure 2 Contexte écologique du territoire de gestion de la DR 08



1.1.2. Régime de propriété

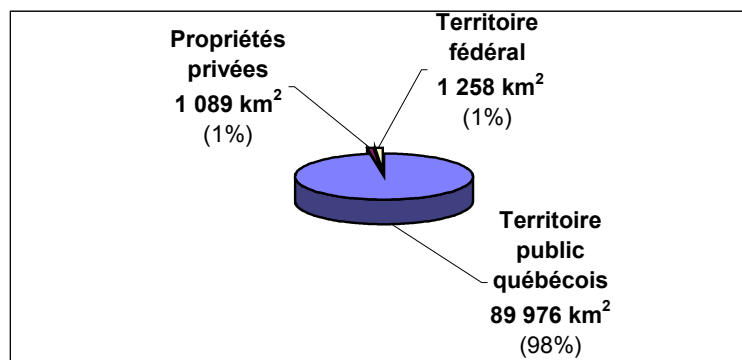
Tel que les figures 3 et 4 l'indiquent, le territoire¹ des régions administratives 8 et 10 est largement sous tenure publique. Les propriétés privées et le territoire fédéral représentent une faible proportion du territoire dans le cas de la région 08 (11 %). Pour la région 10, cette proportion est encore plus faible, atteignant 2 %.

Par ailleurs, la superficie forestière compte pour plus de 85 % de la superficie totale de la région 08 et 88 % de la région 10². Ces quelques statistiques confirment l'ampleur du territoire forestier dans la région.



Source : Ressources et industries forestières, MRNFP 2003

Figure 3 Régime de propriété pour la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue (08)



Source : Ressources et industries forestières, MRNFP 2003

Figure 4 Régime de propriété pour la région administrative du Nord-du-Québec (10)

¹ La synthèse présentée dans cette section ne porte que sur la zone d'inventaire intensif, car la récolte de matière ligneuse est proscrite dans les écosystèmes forestiers de la zone d'inventaire extensif.

² Source : Ressources et industries forestières, MRNFP, août 2003

1.1.3. Superficie selon la nature du territoire

Tant pour la région 08 que pour la région 10, les tableaux 2 et 3 illustrent la large part des cours d'eau et des lacs sur le territoire. De vastes cours d'eau réduisent l'accès à la partie est de l'Abitibi. Plus au nord, le même problème se pose, mais dans la partie ouest cette fois.

De plus, on constate que l'inaccessibilité du terrain à la machinerie forestière en raison des pentes fortes est de faible superficie. On peut noter aussi que le territoire forestier improductif prend de l'importance plus au nord. La fréquence plus massive des milieux tourbeux en est pour une bonne part responsable. Par ailleurs, les îlots boisés qui les parsèment sont difficilement exploitables.

Tableau 2 Superficie selon la nature du territoire pour la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue (08)

	km ²	%
Eau	7 492	12 %
Terrains non forestiers	2 330	4 %
Terrains forestiers	54 784	85 %
• Terrains forestiers improductifs	(6 119)	(9 %)
• Terrains forestiers productifs	(48 665)	(75 %)
▪ accessibles (48 594 km ²)		
▪ inaccessibles (71 km ²)		
Total	64 607	100 %

Source : Ressources et industries forestières, MRNFP 2003

Tableau 3 Superficie selon la nature du territoire pour la région administrative du Nord-du-Québec (10)

	km ²	%
Eau	10 868	12 %
Terrains non forestiers	296	0 %
Terrains forestiers	81 158	88 %
• Terrains forestiers improductifs	(23 341)	(25 %)
• Terrains forestiers productifs	(57 818)	(63 %)
▪ accessibles (57 768 km ²)		
▪ inaccessibles (50 km ²)		
Total	92 322	100 %

Source : Ressources et industries forestières, MRNFP 2003

1.2. Le contexte social et environnemental

1.2.1. Municipalités

La région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue (08) regroupe quatre MRC et une ville. Sa population compte près de 145 000 habitants.

Tableau 4 Population de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue (08)

Nom de la MRC ou de la ville	Population (N ^{bre} habitants)
Abitibi	24 320
Abitibi-Ouest	22 103
La Vallée-de-l'Or	41 685
Témiscamingue	16 893
Rouyn-Noranda	39 844

Source : <http://www.mamsl.gouv.qc.ca/accueil.asp> en date de janvier 2004

Quant à la région administrative du Nord-du-Québec (10), elle est vaste et peu peuplée comme l'indique le tableau 5. Il est à noter que la municipalité de la Baie-James englobe le territoire à l'extérieur des municipalités (ex. Matagami). Elle regroupe également les localités non municipalisées (ex. Villebois, Beaucanton, Val-Paradis, Miquelon, Desmaraisville).

**Tableau 5 Population de la région administrative du Nord-du-Québec (10)
(portion DR08)**

Nom de la municipalité	Population (N ^{bre} habitants)
Lebel-sur-Quévillon	3 270
Baie-James	1 949
Matagami	1 957

Source : <http://www.mamsl.gouv.qc.ca/accueil.asp> en date de janvier 2004

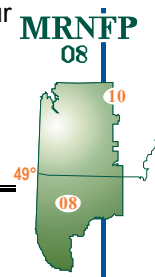
1.2.2. Participation accrue des utilisateurs du milieu

1.2.2.1. Participation à l'élaboration des PGAF

Les consultations publiques sur la révision du régime forestier québécois entreprises par le MRNFP en 1999 ont mis en lumière le besoin des utilisateurs du milieu forestier d'être davantage considérés dans la planification des activités forestières. Pour répondre à cette attente, le projet de loi 136¹ prévoit la participation des tiers à l'élaboration des PGAF (incluant le programme quinquennal). Le tableau 6 illustre l'importance des autres utilisateurs dans la région.

D'entrée de jeu, il importe de mentionner qu'il incombe aux bénéficiaires de CAAF la responsabilité de consulter les tiers identifiés par la Loi et que les moyens utilisés pour répondre à l'objectif sont laissés à leur discrétion.

¹ La Loi modifiant la Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1) et autres dispositions législatives.



Généralement, les bénéficiaires présentent la planification pour les prochaines années aux utilisateurs et proposent aux participants des modalités de fonctionnement afin que ceux-ci puissent faire connaître leurs préoccupations. Des représentants de la DR 08 collaborent aux rencontres et s'assurent qu'un suivi des demandes est effectué auprès des tiers concernés. Un rapport de participation doit aussi accompagner le PGAF lors de son dépôt au MRNFP, conformément à la Loi.

Par ailleurs, les bénéficiaires invitent d'autres intervenants que ceux identifiés par la Loi à participer à la confection des plans d'aménagement. Parmi ceux-ci, notons le regroupement des locataires des terres publiques, le groupe des trappeurs ainsi que des associations de chasseurs et de pêcheurs.

Dans plusieurs aires communes, les bénéficiaires s'associent à un organisme indépendant tels les comités aviseurs ou des tables de gestion intégrée du territoire pour la préparation et l'animation des rencontres. Habituellement, il s'agit de comités déjà fonctionnels sur le territoire auxquels siègent des représentants d'instances intervenant en milieu forestier telles que les zecs, les pourvoyeurs, la FAPAQ, les associations de chasseurs, de trappeurs et des regroupements de villégiateurs.

Tableau 6 Utilisateurs du milieu forestier
Territoire de gestion de la DR 08

Type	Nombre
Communautés autochtones	12
Zones d'exploitation contrôlée	6
Pourvoiries à droits exclusifs	12
Titulaires de permis de culture et d'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles	105
Municipalités régionales de comté ¹	6

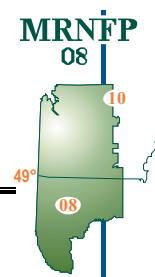
¹ Dont une ville

Source : Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, MRNFP

1.2.2.2. Gestion intégrée des ressources

Il existe actuellement sept groupes de gestion intégrée des ressources (GIR) dont la superficie du territoire concerné varie de 438 km² à 27 354 km², tel que l'indique le tableau 7. Dans la région, la GIR se traduit par des processus initiés par les utilisateurs d'un territoire où des représentants des intervenants (faune, récréation, bénéficiaires de CAAF, villégiateurs, MRNFP, FAPAQ, etc.) se rencontrent afin de s'informer sur les préoccupations de chacun. Par la suite, la planification des activités sur le territoire visé peut être harmonisée aux préoccupations exprimées. Par exemple, des mesures d'harmonisation des coupes forestières près d'une pourvoirie peuvent être convenues à la suite des rencontres de ces groupes.

Le MRNFP siège à chacun des groupes de GIR et agit à titre de gestionnaire du territoire public et d'expert. Tel qu'il est mentionné à la section 1.2.2.1, certains bénéficiaires de CAAF utilisent les tables de GIR instaurées afin de répondre à la participation des tiers à l'élaboration des PGAF. Ainsi, ils présentent leur planification et reçoivent les commentaires des représentants d'organismes siégeant à la table.



**Tableau 7 Groupes de gestion intégrée des ressources (GIR)
Territoire de gestion de la DR 08**

Nom	Emplacement	Superficie
Pourvoirie Lac à la truite	36 km à l'est de Belleterre	438 km ²
Réserve faunique La Vérendrye	Secteur Abitibi-Témiscamingue	7 350 km ²
Lac Obalski	20 km au nord d'Amos	70 km ²
Lac Turgeon	50 km au nord de La Sarre (majoritairement dans le Nord-du-Québec)	333 km ²
Zec Kipawa	33 km à l'est de Béarn	2576 km ²
Ville de Rouyn- Noranda	Rouyn-Noranda et environs	6480 km ²
MRC de la Vallée-de-l'Or	Val-d'Or et environs	27 354 km ²

Source : InfoCRTI, volume 2, numéro 12

1.2.3. Communautés autochtones

En Abitibi-Témiscamingue, on retrouve deux nations autochtones (les Cris et les Algonquins) qui ont des villages sur le territoire. De plus, la communauté d'Obedjiwan localisée en Mauricie et appartenant à la nation des Attikameks utilise une partie du territoire à l'est de Senneterre pour des fins de trappe.

La majorité des communautés autochtones des nations crie et algonquine ont obtenu des fonds pour leur permettre d'être davantage consultées lors des étapes de la planification forestière depuis la mise sur pied en 1999 du volet I autochtone du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier. Cette consultation se fait principalement par l'intermédiaire d'un agent de liaison autochtone qui réside dans la communauté.

Par ailleurs, la nation crie a conclu un traité avec le gouvernement du Québec en 1975, soit la Convention de la Baie James et du Nord québécois. Ce traité a été mis à jour en 2002 par la signature de l'Entente pour une nouvelle relation Québec-Cris (ENRQC). Cette nouvelle entente contient plusieurs dispositions qui permettent de mieux concilier les activités forestières et les activités traditionnelles (chasse, pêche, piégeage et cueillette de fruits sauvages, etc.). On peut citer notamment la dispersion des activités de récolte (coupe en mosaïque) et la prise en compte des sites d'intérêts fauniques lors de la planification forestière.

Tableau 8 Communautés autochtones
Territoire de gestion de la DR 08

Nations	Communautés	Résidents	Non-résidents	Total
ALGONQUINS	Hunter's Point	10	237	247
	Kebaowek	239	402	641
	Kitcisakik	313	45	358
	Lac-Simon	1 112	246	1 358
	Pikogan	537	254	791
	Timiskaming	543	986	1 529
	Lac-Rapide*	447	129	570
	Winneway	334	318	652
ATTIKAMEK	Obedjiwan*	1798	309	2107
CRIS	Nemiscau	583	33	613
	Waskaganish	1 742	307	2 049
	Waswanipi	1 253	362	1 615
TOTAL		8911	3628	12 530

* Village situé à l'extérieur des limites du territoire de gestion de la DR 08 mais dont la population utilise le territoire à des fins de trappage.

Sources : Registre des Indiens, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), 31 décembre 2001
 Registres des bénéficiaires cris, inuits et naskapis de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, et de la Convention du Nord-Est québécois, ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, 26 août 2002

Comme les territoires traditionnels des nations algonquine et attikamek se superposent au territoire géré par la direction régionale, et que celles-ci ne possèdent pas d'entente similaire, la conciliation des activités forestières et des activités traditionnelles se fait à la pièce au moyen de mesures d'harmonisation telles que la protection des zones sensibles comme les portages et les ravages d'orignaux. Afin d'intégrer davantage les préoccupations de ces nations, la direction régionale exige que chaque bénéficiaire de CAAF consulte les communautés autochtones concernées avant l'approbation du Plan annuel d'intervention forestière (PAIF).

1.2.4. Territoires qui bénéficient d'un statut particulier

Le tableau 9 présente la superficie des territoires possédant un statut particulier sur le territoire de gestion de la DR 08.

Tableau 9 Territoires bénéficiant d'un statut particulier
Territoire de gestion de la DR 08

Principaux territoires	Superficie (km ²)
Réserve écologique Lac-Malakisis (du)	19,7
Réserve écologique Vieux-Arbres (des)	0,0
Réserve écologique William Baldwin	2,9
Réserve écologique Caribous-de-Jourdan (des)	7,1
Réserve écologique Dunes-de-la-Moraine-d'Harricana	5,4
Réserve écologique Kettles-de-Berry (des)	2,7
Réserve écologique Dunes-de Berry (des)	2,7
Réserve écologique Chicobi	21,2
Total – Réserves écologiques	61,6
ZEC Capitachouane*	858,0
ZEC Dumoine	1 500,0
ZEC Festubert*	1 255,0
ZEC Kipawa	2 574,0
ZEC Maganasipi	1 012,0
ZEC Restigo	1 261,0
Total – Zones d'exploitation contrôlée	8 460,0
Parc d'Aiguebelle	268,3
Pourvoiries avec droits exclusifs**	2543,4
Total	10 984,7

* Une partie seulement de cette ZEC se trouve sur le territoire de gestion de la DR 08.

** Trois pourvoiries (Kipawa, Camachigama, Monet) chevauchent le territoire de gestion de la DR 08 et d'autres directions régionales.

Sources :

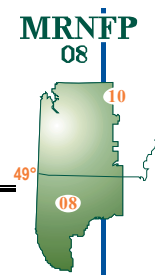
Société de la Faune et des Parcs du Québec. Territoire ayant un statut particulier ou faisant l'objet d'une protection particulière (juin 2002)

Direction générale de l'information géographique. Approximation des superficies du territoire québécois (novembre 2002)

Ressources et industries forestières, MRNFP 2003

1.2.4.1. Parc national

La région compte un parc national, Aiguebelle, créé en 1985. Il vise à protéger un échantillon représentatif de la ceinture argileuse de l'Abitibi. Les collines Abijévis sont situées au cœur du parc. On y trouve le plus haut sommet de la région, soit le mont Dominant (566 m). Notons que la pêche est permise sur certains plans d'eau du parc, mais que la chasse y est interdite. Enfin, le parc d'Aiguebelle est un endroit réputé pour la pratique d'activités comme la randonnée pédestre, le canot-camping et le kayak.



1.2.4.2. Réserves écologiques

Les réserves écologiques visent à conserver dans leur état naturel, le plus intégralement possible et de façon permanente, des éléments constitutifs de la diversité biologique.

La région est composée de huit réserves écologiques totalisant un peu plus de 60 km². Elles contribuent à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de 8 % du territoire québécois devant être constitué en aires protégées en 2005.

1.2.4.3. Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)

Les écosystèmes forestiers exceptionnels regroupent trois catégories distinctes de groupement végétal : les forêts anciennes, les forêts rares et les forêts refuges d'espèces menacées ou vulnérables.

La majorité des EFE répertoriés dans la région sont des forêts anciennes localisées surtout dans la moitié sud du territoire, dans les domaines écologiques de l'érablière et de la sapinière.

Tableau 10 Écosystèmes forestiers exceptionnels
Territoire de gestion de la DR 08

Recensement des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) dans les <u>forêts publiques</u>						
Type	Protection légale		Sans protection légale ¹		Total	
	N ^{bre}	Superficie (ha)	N ^{bre}	Superficie (ha)	N ^{bre}	Superficie (ha)
Rares	1	73	9	125	10	198
Refuges	1	7	1	22	2	29
Anciens	25	2 402	20	4 987	45	7 389
Total	27	2 482	30	5 134	57	7 616

Source : Direction de l'environnement forestier, MRNFP, décembre 2003

Recensement des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) dans les <u>forêts privées</u>						
Type	Protection légale		Sans protection légale		Total	
	N ^{bre}	Superficie (ha)	N ^{bre}	Superficie (ha)	N ^{bre}	Superficie (ha)
Rares	0	0	1	5	1	5
Refuges	0	0	5	150	5	150
Anciens	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	6	155	6	155

Source : Direction de l'environnement forestier, MRNFP, décembre 2003

¹ EFE en attente d'une protection légale, dont certains sont protégés en vertu de la directive émise en 1997.

1.2.4.4. Aires protégées

Les aires protégées sont des territoires voués spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées. L'exploitation industrielle des ressources naturelles y est généralement proscrite. Le terme « aire protégée » inclut, entre autres, les parcs nationaux, les réserves écologiques, les EFE légalement désignés et certains habitats fauniques telles les héronnières. Les aires protégées représentent 3 640 km²¹.

On constate que les projets de réserves de biodiversité contribuent largement à la superficie des aires protégées de la région. Le tableau 11 présente les projets de réserves de biodiversité annoncées par le ministère de l'Environnement au cours des derniers mois.

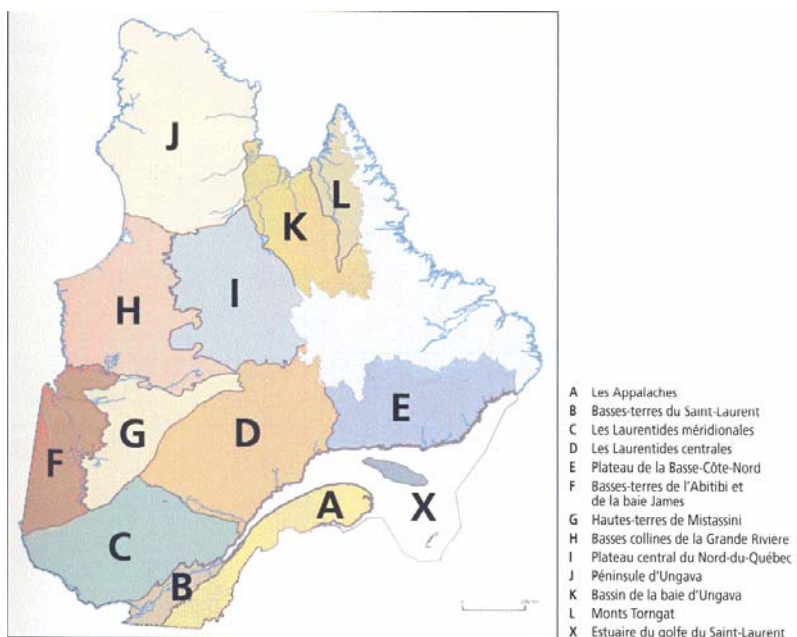
Tableau 11 Projets de réserves de biodiversité sur le territoire de gestion de la DR 08

Nom	Localisation	Superficie (km ²)
Baie de Boatswain	Municipalité de la Baie James (30 km au nord de Waskaganish)	108,7
Collines de Muskuchii	Municipalité de la Baie James (90 km au nord-nord-ouest de Matagami)	735
Lac Sabourin	MRC de la Vallée-de-l'Or (environ 10 km au sud de Val-d'Or)	378
Lacs Vaudray et Joannès	Municipalité de Rouyn-Noranda (37 km à l'est du secteur urbanisé)	181
Péninsule de Ministikawatin	Municipalité de la Baie James (40 km à l'ouest de Waskaganish)	894,9
Plaine de Missisicabi	Municipalité de la Baie James (85 km au sud de Waskaganish)	668,8
Total		2 966,4

Source : MENV, avril 2004

Dans la province naturelle F (Basses-Terres de l'Abitibi et de la Baie James), 3,6 % du territoire total (99 000 km²) est actuellement protégé. De plus, d'autres projets de réserves de biodiversité sont actuellement à l'étude afin d'atteindre l'objectif fixé de 8 % du territoire québécois en aires protégées en 2005.

¹ MENV, octobre 2003 et Direction de l'environnement forestier, MRNFP, septembre 2003



Source : Provinces naturelles du Québec, MENV, 2000

Figure 5 Provinces naturelles du Québec

1.2.4.5. Territoires de gestion fauniques

La gestion faunique est réalisée dans trois types de territoires : les réserves fauniques, les pourvoiries avec droits exclusifs et les zones d'exploitation contrôlée.

Les zones d'exploitation contrôlée (ZEC) sont des territoires fauniques gérés par un conseil d'administration formé d'usagers du territoire. On compte six zecs en Abitibi-Témiscamingue. Quatre de celles-ci sont situées au sud du Témiscamingue, alors que les deux autres sont localisées tout juste au nord de la réserve faunique La Vérendrye. Le potentiel récréotouristique des zecs de l'Abitibi-Témiscamingue est considérable avec une superficie totale de près de 8 500 km² de grands espaces et de nature sauvage.

Comme mentionné ci-dessus, la région compte aussi une réserve faunique, soit celle de La Vérendrye, la deuxième en importance en matière de superficie au Québec (12 589 km²)¹. La portion sud de cette réserve se situe à l'extérieur du territoire de gestion de la DR 08. Les réserves fauniques sont des territoires voués à la conservation, à la mise en valeur et à l'utilisation de la faune. On y pratique principalement des activités de chasse et de pêche, ainsi que des loisirs de plein air, comme le ski de randonnée et le canot-camping.

Quant aux pourvoiries à droits exclusifs, ce sont des entreprises privées qui effectuent une gestion fine de la faune et engendrent des retombées économiques plus significatives. Seule leur clientèle est autorisée à chasser et à pêcher sur le territoire concerné. Dans la région, on trouve 12 pourvoiries à droits exclusifs. Trois de celles-ci sont situées au Témiscamingue, deux dans la région administrative du Nord-du-Québec, les autres étant localisées à l'est de Senneterre. Tel que l'indique le tableau 12, la superficie régionale couverte par les pourvoiries avec droits exclusifs s'établit à plus de 2 543 km².

¹ http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/territoires/res_faun.htm

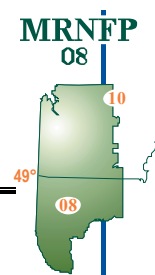
La figure 6 localise les utilisateurs du territoire autochtone et faunique sur le territoire de gestion de la DR 08.

Tableau 12 Tableau des pourvoiries avec droits exclusifs
Territoire de gestion de la DR 08

Nom	MRC	Superficie ¹ (km ²)
La réserve Beauchêne	Témiscamingue	205,7
Pourvoirie Kipawa	Témiscamingue	237,0
Pourvoirie Lac la Truire	Témiscamingue	438,0
Pourvoirie Lac Suzie	Vallée-de-l'Or	181,2
Pourvoirie Camachigana	Vallée-de-l'Or	216,1
Pourvoirie du Balbuzard Sauvage	Vallée-de-l'Or	310,0
Club Kapitachouan	Vallée-de-l'Or	371,7
Pourvoirie Monet	Vallée-de-l'Or	137,6
Pourvoirie St-Cyr (projet)	Vallée-de-l'Or	300,5
Pourvoirie sud lac Choiseuil	Vallée-de-l'Or	75,1
Pourvoirie Mistawac	Baie James	25,4
Pourvoirie Propair (Lac Lucie)	Baie James	45,1
Total		2543,4

¹ Superficie totale incluant les secteurs à l'extérieur du territoire de gestion de la DR 08.

Source : Société de la Faune et des Parcs du Québec, 2002



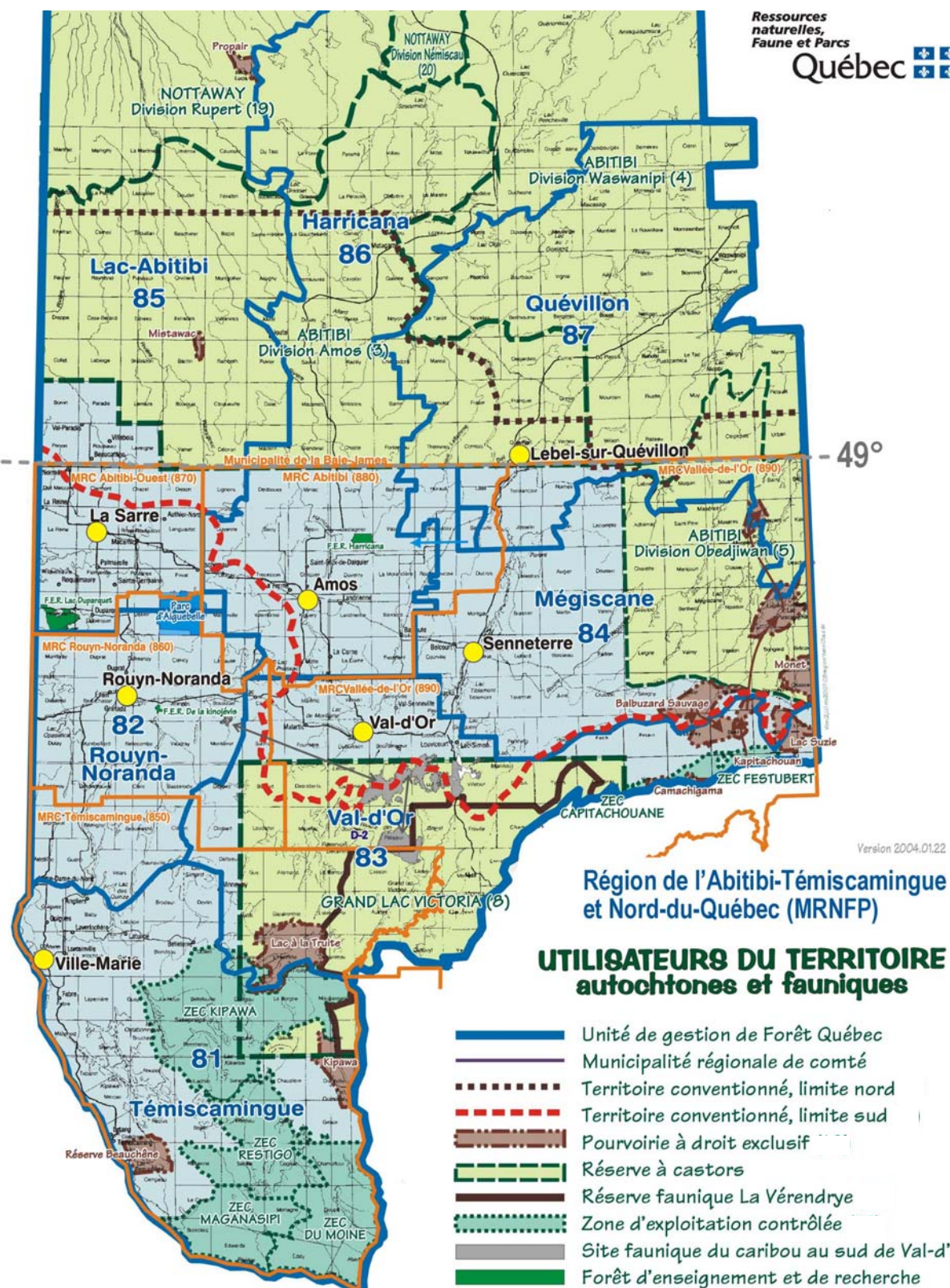
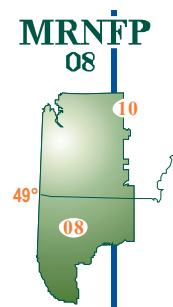


Figure 6 Utilisateurs autochtones et fauniques du territoire de gestion la DR 08



1.3. Le contexte économique

1.3.1. Présence de l'industrie forestière

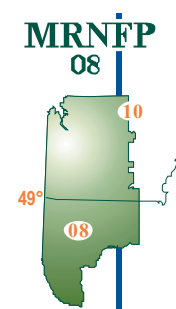
La masse salariale de l'industrie forestière est estimée à plus de 250 millions \$. Cette industrie a donc un impact majeur sur la consommation régionale ainsi que sur les effets indirects (fournisseurs et sous-traitants) et les effets induits (commerces et services locaux). La présence des entreprises forestières assure l'occupation du territoire et permet le développement de l'infrastructure municipale, du secteur commercial, des services publics tels l'éducation, la santé et les services sociaux, de même que de l'ensemble des services privés. Le multiplicateur de l'emploi en Abitibi-Témiscamingue serait, pour chaque emploi direct créé dans l'industrie forestière, de 0,5 autre emploi indirect et 0,1 emploi induit.

En 2002, le territoire de gestion de la Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec comptait quelque 280 entreprises et près de 7 700 emplois reliés à l'activité forestière, tel que l'indique le tableau 13. L'exploitation forestière et les services forestiers sont responsables de quelque 2 000 emplois, soit 26 % du secteur forestier. Quant à la transformation des ressources, elle représente 5 634 emplois, dont 5 015 en première transformation et 619 en seconde transformation. Ce segment est sans doute la pierre angulaire de la structure manufacturière de la région puisque les deux tiers des emplois manufacturiers y sont recensés.

Tableau 13 Portrait de l'industrie forestière en 2003
Territoire de gestion de la DR 08

Secteurs d'activités	Nombre d'entreprises	Emplois
Exploitation et service forestier	192	2 066
• Exploitation forestière	154	1 202
• Service forestier	34	805
• Autres	4	59
Première transformation du bois	47	5 015
• Scierie	35	2 416
• Panneaux déroulage placage	6	934
• Pâte, papier, carton	5	1 637
• Autres	1	28
Deuxième transformation du bois	41	619
Ensemble de l'industrie	280	7 700

Source : Centre des ressources humaines Canada, septembre 2003



Les usines de première transformation dominent largement ce segment de l'industrie régionale avec quarante-sept établissements. Cette industrie est caractérisée par la concentration des activités dans un nombre très restreint d'entreprises et par l'importance des mouvements interrégionaux de produits transformés. On y trouve une vingtaine d'usines de sciages résineux dont la capacité est supérieure à 100 000 m³, cinq usines de pâtes et papier considérées hautement compétitives ainsi que trois usines de panneaux à base de bois qui, pour ce type de production, confèrent à la région le premier rang au Québec. L'Abitibi-Témiscamingue compte également trois scieries de feuillus durs de grande taille, deux usines de déroulage qui fournissent 10 % de la production québécoise de placage, ainsi que la seule usine québécoise de bois de placage lamellé (LVL).

L'incertitude entourant les prochains calculs de possibilité forestière, c'est-à-dire la perception qu'il y aura des baisses d'attribution, les changements dans les nouvelles règles de martelage pour les essences feuillues, les mauvaises conditions sur le marché américain, la fluctuation du dollar canadien par rapport au dollar américain sont autant de difficultés vécues par l'industrie forestière. Ces facteurs touchent toutes les entreprises de première transformation en région à des degrés divers. Pour contrer ces difficultés structurelles et conjoncturelles, on peut s'attendre à des scénarios de rationalisation, de fusion ou de rachat.

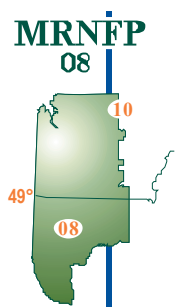
En Abitibi-Témiscamingue, la transformation primaire des ressources forestières a connu une forte croissance dans les années 1990, alors que les volumes de matières ligneuses traités ont augmenté de plus de 50 %. Les données du MRNFP¹ montrent que le taux d'utilisation des volumes de bois ronds disponibles est élevé. Il y a donc peu de possibilités d'expansion des entreprises existantes ou pour de nouvelles entreprises dans ce secteur, compte tenu des projets déjà annoncés et des réservations de volumes qui s'y rattachent. On pourrait cependant optimiser la transformation de certaines essences résineuses comme le mélèze et le cèdre pour leur donner une plus grande valeur ajoutée.

Par ailleurs, une quarantaine d'établissements de seconde transformation sont responsables de plus de 600 emplois. Cette industrie régionale se divise en trois segments :

- Portes et fenêtres, maisons préfabriquées, armoires et salle de bain;
- Boîtes et palettes;
- Composantes de bois
(semelles de poutres en I, bois de literie, de clôture, etc.).

Le secteur de la deuxième transformation demeure tout de même peu développé. À preuve, il faudrait créer quelque 1 500 emplois en deuxième transformation pour donner à l'industrie des produits forestiers de la région une structure comparable à celle qu'elle a dans le reste du Québec.

¹ Stratégie de développement de l'industrie des produits forestiers en Abitibi-Témiscamingue, MRNFP, décembre 2000



C'est ainsi que le milieu, en collaboration avec le MRNFP, a identifié quelque 25 projets d'envergure moyenne qui tiendraient compte des volumes disponibles et des marchés potentiels. Certains d'entre eux relèvent de la première transformation (bardeau de cèdre, bois d'œuvre de mélèze, paillis, etc.), mais la plupart sont liés à la deuxième transformation : séchage spécialisé, bois jointé, composantes de feuillus et de résineux, bois industriel, bois traité, etc. Ces pistes de développement pourraient créer jusqu'à 600 nouveaux emplois dans la région, en deuxième transformation.

La mise sur pied de nouvelles entreprises représente pour la région de nombreux défis. Par exemple, la réalisation de projets d'usines de deuxième transformation serait facilitée par des moyens qui inciteraient les grandes entreprises de première transformation à approvisionner en priorité des entreprises de deuxième transformation régionales, ce qui n'est pas le cas actuellement.

De plus, la mise en place du Réseau-Transformation de l'Abitibi-Témiscamingue¹ favorise l'émergence de promoteurs et leur support. Ce réseau vise aussi une meilleure concertation des organismes de développement régional pouvant favoriser la concrétisation de projets industriels.

1.3.2. Redevances perçues et réinvesties

Les tableaux 14 et 15 nous indiquent que les régions administratives 08 et 10 comptent pour près d'un tiers des redevances perçues et des crédits accordés pour la province, ce qui en fait une région ressource importante. On observe par ailleurs que 65 % des redevances perçues sont réinvesties dans la région, ce qui s'approche de la moyenne provinciale de 68 %.

Tableau 14 Redevances forestières et crédits admissibles en paiement des droits, 2002-2003 -Région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue(08)

Abitibi-Témiscamingue	Région 08	Autres régions	Total Québec
	M \$		
Redevances	36,5	271,2	307,7
Crédits			
Travaux sylvicoles réguliers	(16,6)	(130,5)	(147,1)
Programme de mise en valeur de la forêt publique	(5,6)	(36,2)	(41,8)
Plans spéciaux de récupération	(0,1)	(22,0)	(22,1)
Total crédits	(22,4)	(188,6)	(211,0)
Transferts au Fonds forestier			
Cotisations de SOPFIM-SOPFEU	-	-	(18,6)
Financement des activités de Forêt Québec ²	-	-	-
Solde			78,1

Source : Direction de l'assistance technique, MRNFP Date de mise à jour : janvier 2004

¹ Le Réseau-Transformation concerne uniquement la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue.

² Depuis l'exercice 2003-2004, au moins 71 M\$ sont transférés au Fonds forestier pour le financement des activités d'inventaire forestier, de recherche, de planification et de contrôle des interventions en forêt.

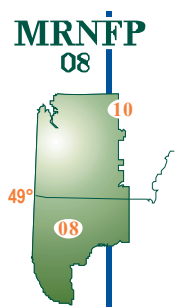


Tableau 15 Redevances forestières et crédits admissibles en paiement des droits, 2002-2003 - Région administrative du Nord-du-Québec (10)

Nord-du-Québec	Région 10	Autres régions	Total Québec
	M \$		
Redevances	50,7	257,0	307,7
Crédits			
Travaux sylvicoles réguliers	(23,6)	(123,5)	(147,1)
Programme de mise en valeur de la forêt publique	(1,9)	(40,0)	(41,8)
Plans spéciaux de récupération	(9,3)	(12,8)	(22,1)
Total crédits	(34,7)	(176,3)	(211,0)
Transferts au Fonds forestier			
Cotisations de SOPFIM-SOPFEU	-	-	(18,6)
Financement des activités de Forêt Québec ¹	-	-	-
Solde			78,1

Source : Direction de l'assistance technique, MRNFP

Date de mise à jour : janvier 2004

Les tableaux 16 et 17 présentent, quant à eux, l'investissement en forêt selon le niveau de récolte qui se chiffre à 6,6 \$/m³ pour la région 08, et à 6,4 \$/m³ pour la région 10, soit en deçà de la moyenne provinciale qui est de 6,9 \$/m³.

**Tableau 16 Investissement en forêt (crédits et programmes du MRNFP) par unité de volume récolté (m³) en 2002-2003
Région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue (08)**

Abitibi-Témiscamingue	Région 08	Autres régions	Total Québec
	M \$		
Crédits admissibles en paiement des droits	22,4	188,6	211,0
Autres investissements en forêt ²	3,9	56,8	60,7
Total des crédits et autres investissements en forêt	26,3	245,4	271,7
	M de mètres cubes		
Volumes récoltés en forêts publique et privée	4,0	35,4	39,4
	\$/m ³		
Dollars investis/mètre cube de bois récolté	6,6 \$	6,9 \$	6,9 \$

Source : Direction de l'assistance technique, MRNFP

Date de mise à jour : mars 2004

¹ Depuis l'exercice 2003-2004, au moins 71 M\$ sont transférés au Fonds forestier pour le financement des activités d'inventaire forestier, de recherche, de planification et de contrôle des interventions en forêt.

² Programme de création d'emploi en forêt et Aide à la mise en valeur de la forêt privée.

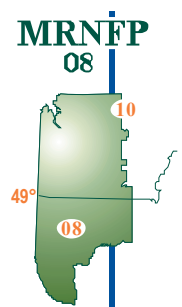


Tableau 17 Investissement en forêt (crédits et programmes du MRNFP) par unité de volume récolté (m³) en 2002-2003
Région administrative du Nord-du-Québec (10)

Nord-du-Québec	Région 10	Autres régions	Total Québec
	M \$		
Crédits admissibles en paiement des droits	34,7	176,3	211,0
Autres investissements en forêt ¹	0,3	60,4	60,7
Total des crédits et autres investissements en forêt	35,0	236,7	271,7
	M de mètres cubes		
Volumes récoltés en forêts publique et privée	5,5	33,9	39,4
	\$ / m ³		
Dollars investis/mètre cube de bois récolté	6,4 \$	7,0 \$	6,9 \$

1.3.3. Autres ressources liées à l'utilisation du territoire forestier

Dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue², l'activité économique reliée à l'utilisation du territoire forestier pour la récréation est étroitement associée à la chasse, comme le montrent les tableaux 18 et 19.

Tableau 18 Analyse comparative de l'activité économique générée par les prélèvements fauniques entre 1996 et 1999
Région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue (08)

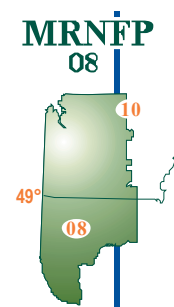
Année	ACTIVITÉS			
	Chasse à l'orignal Millier \$	Chasse à l'ours noir Millier \$	Chasse aux petits gibiers Millier \$	Total Millier \$
1996	15 700	1 216	3 013	19 929
1999	12 900	1 324	3 099	17 323

Source : Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de l'Abitibi-Témiscamingue, FAPAQ, 2002

En effet, le tableau 18 démontre l'importance de l'activité économique générée par la chasse (orignal, ours noir et petits gibiers), qui se chiffre au-dessus de 17 millions de dollars en 1999. Toutefois, le tableau 19 indique que les activités sont en légère baisse par rapport à 1996. Selon la Société de la Faune et des Parcs, le vieillissement de la population aurait des répercussions sur l'achat de permis et, par conséquent, sur les dépenses associées à cette activité.

¹ Programme de création d'emploi en forêt et Aide à la mise en valeur de la forêt privée.

² L'analyse a été effectuée uniquement pour la région administrative 08, car ce type de données n'est pas disponible dans le Plan de développement régional associé aux ressources fauniques du Nord-du-Québec de la FAPAQ publié en 2003.



**Tableau 19 Activité économique générée par les prélèvements fauniques
(chasse) par type de territoire en 1999
Région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue (08)**

Type de territoire	Montant (milliers \$)
Territoire libre	13 631
Pourvoiries sans droits exclusifs	1 673
Zones d'exploitation contrôlée	1 579
Pourvoiries à droits exclusifs	582
Total	17 465

Source : Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de l'Abitibi-Témiscamingue, FAPAQ, 2002

On constate par ailleurs que la majorité des retombées économiques proviennent du territoire libre. De fait, plus de la moitié des 11 000 baux d'abris sommaires à l'échelle provinciale se retrouvent dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue. Les utilisateurs sont donc répartis sur l'ensemble du territoire.

En plus de la chasse, les activités de piégeage génèrent des retombées appréciables en région, soit près de 437 000 \$ en 1999¹, ce qui représente 36 % des retombées économiques à l'échelle provinciale.

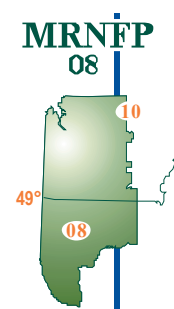
Toujours en ce qui a trait aux autres utilisateurs du milieu forestier, l'activité acéricole est principalement concentrée dans le sud de la région dans la MRC du Témiscamingue et la Ville de Rouyn-Noranda. En 2003, 105 permis étaient délivrés à cette fin pour une superficie de 937 ha sur la forêt publique. Par rapport au reste de la province, où plus de 25 millions d'entailles sont effectuées annuellement, la production de la région d'environ 115 000 entailles² est marginale. Comme les érablières sont identifiées sur les cartes d'affectation, aucun conflit d'usage ne survient avec les travaux d'aménagement forestier.

Finalement, pour le territoire de gestion de la DR 08, les superficies aménagées en bleuetières en 2001 sont minimales (280 ha) par rapport à l'échelle provinciale (19 471 ha)². Actuellement, il n'y a pas de projets de développement majeur en vue, à l'exception de l'agrandissement de la bleuetière gérée par la Corporation Roulec (regroupement de la municipalité de Nédelec avec la localité de Roulier).

Par ailleurs, bien que le réseau régional de sentiers de motoneige soit le plus vaste au Québec (3 300 km), il est difficile de quantifier l'apport économique relié à l'utilisation du territoire forestier, pour cette activité. Les conflits d'usage, avec les travaux d'aménagement forestier, sont discutés et résolus lors du processus de consultation des plans d'aménagement forestier ainsi que par le biais des groupes de gestion intégrée des ressources (GIR) dont il était question à la section 1.2.2 traitant de la participation accrue des utilisateurs.

¹ Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de l'Abitibi-Témiscamingue, FAPAQ, 2002.

² Rapport du comité interministériel sur la contribution des terres du domaine de l'État au développement de l'industrie du bleuet, MRNFP, 2002.



2. L'ÉTAT DE LA FORÊT PUBLIQUE SOUS AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION

Pour cette section, l'information disponible pour le territoire de gestion de la DR 08 a été ventilée entre la région administrative 08 (sud du 49^e parallèle) et la région administrative 10 (nord du 49^e parallèle) concernant la portion de cette région gérée par la DR 08. En effet, l'état de la forêt pour ces deux parties de territoire est différent tant du point de vue écologique qu'historique.

2.1. Le profil actuel de la forêt publique sous aménagement¹

Pour brosser un portrait rapide du couvert forestier du territoire de gestion de la DR 08, la superficie du territoire forestier productif accessible est de 68 373 km² répartis entre les régions administratives 08 (55 %) et 10, portion DR 08 (45 %). Le volume marchand brut toutes essences présent sur le territoire est, quant à lui, de 585 Mm³. À ce chapitre, la région 08 contribue pour 61 % de ce volume et la région 10, pour 39 %.

De façon plus spécifique, le tableau 21 illustre que les couverts mélangés et résineux dominent en forêts publiques au sud du 49^e parallèle. Le volume de bois moyen toutes essences confondues est de 95 m³/ha.

Quant aux forêts publiques du territoire de gestion de la DR 08 (nord du 49^e parallèle), les couverts résineux y sont largement dominants. Le volume de bois moyen toutes essences confondues est de 74 m³/ha. Le tableau 22 présente la répartition du couvert forestier pour ce territoire.

Tableau 20 Répartition du couvert forestier - Territoire de gestion de la DR 08

Type de couvert	Superficie (km ²)	%	Volume M (m ³)	%
Couvert en développement	6 988	10	-	-
Feuillu	8 249	12	95,6	16
Mélangé	18 956	28	187,4	32
Résineux	34 180	50	302,1	52
Total	68 373		585,2	

Source : Direction des inventaires forestiers, janvier 2003, MRNFP

¹ Tenir compte des remarques suivantes :

- Il s'agit des forêts sous aménagement productives accessibles (pente 0-40 %);
- « Sous aménagement » correspond aux limites des UAF les plus récentes provenant de la Direction de la gestion des stocks forestiers;
- Les données proviennent de la base constituée pour SIFORT de la Direction de la conservation des forêts. C'est cette base qui sera utilisée pour l'évolution de la forêt des trois inventaires;
- Il s'agit des superficies originales du troisième inventaire. Les coupes ultérieures n'y sont donc pas intégrées;
- Dans les classes d'âge 50 et 90, les résultats intègrent respectivement les classes « jeune irrégulier » (Jin) et « vieux irrégulier » (Vin).

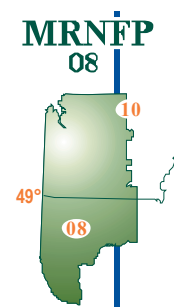


Tableau 21 Répartition du couvert forestier - Territoire de gestion de la DR 08 - sud du 49^e parallèle

Type de couvert	Superficie (km ²)	%	Volume M (m ³)	%
Couvert en développement	2 256	6 %	-	-
Feuillu	6 818	18 %	85,4	24 %
Mélangé	13 831	37 %	147,7	41 %
Résineux	14 559	39 %	124,5	35 %
Total	37 465		357,7	

Source : Direction des inventaires forestiers, janvier 2003, MRNFP

Tableau 22 Répartition du couvert forestier - Territoire de gestion de la DR 08 - nord du 49^e parallèle

Type de couvert	Superficie (km ²)	%	Volume M (m ³)	%
Couvert en développement	4 732	15 %	-	-
Feuillu	1 431	5 %	10,2	4 %
Mélangé	5 124	17 %	39,7	17 %
Résineux	19 621	63 %	177,5	78 %
Total	30 910		227,5	

Source : Direction des inventaires forestiers, janvier 2003, MRNFP

2.2. L'évolution du couvert forestier

La consultation des trois inventaires décennaux réalisés par le Ministère entre 1972 et 1998 permet de dresser un portrait de l'évolution du couvert forestier durant cette période.

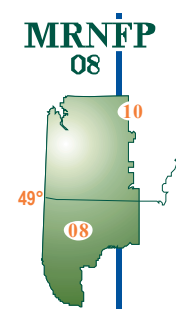
L'analyse réfère à l'année de la prise de vue aérienne de chaque programme d'inventaire dans ce secteur :

- 1^{er} inventaire : sud et nord 1975
- 2^e inventaire : sud 1982, nord 1989
- 3^e inventaire : sud 1994, nord 1998

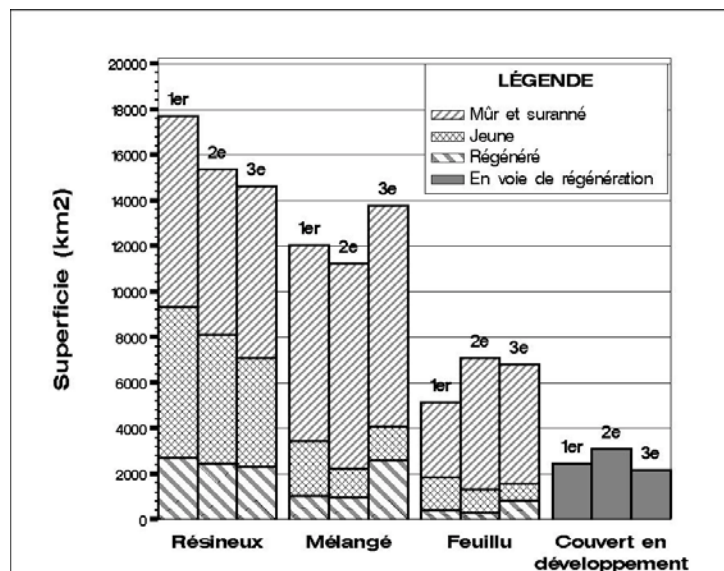
Globalement, depuis 30 ans, la proportion de peuplements résineux a été réduite et la forêt a fait une place de plus en plus grande aux peuplements mixtes. L'industrie des produits forestiers s'est adaptée et a su tirer partie de cette situation en développant de nouveaux produits à valeur ajoutée tels les panneaux à lamelles orientées (OSB) et les bois de placage lamellés par exemple.

2.2.1. Territoire de gestion de la DR 08 – sud 49^e parallèle

Dans ce secteur, le paysage forestier a subi des changements majeurs pendant les 19 années qui ont séparé le premier et le dernier inventaire. Le plus marquant est le passage de la dominance des peuplements résineux et mélangés à celle des peuplements mélangés et feuillus.

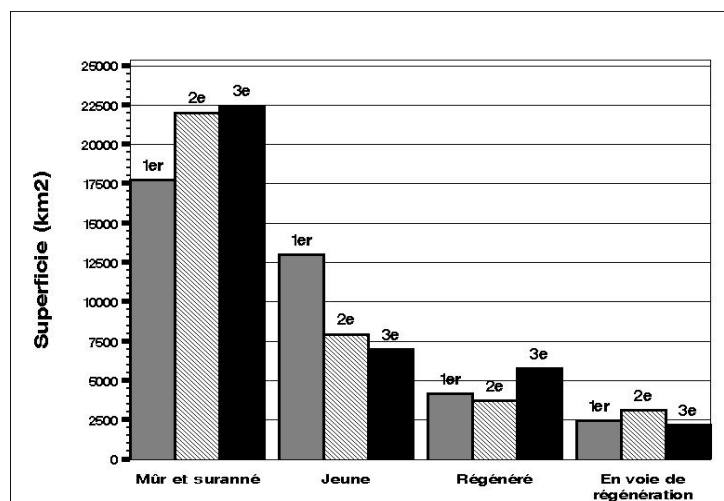


Lors du premier programme, les peuplements résineux couvraient 47 % du territoire forestier productif et les peuplements mélangés, 32 %; lors du troisième programme, les peuplements résineux n'occupaient plus que 40 % du territoire, se rapprochant de la proportion couverte par les peuplements mélangés (36 %) (voir figure 7). Toutefois, les stades de développement n'ont pas été affectés au même point. Ainsi, l'importance relative des peuplements résineux mûrs est restée à peu près stable, alors que celle des peuplements jeunes a baissé de 20 %, depuis le premier inventaire. Par contre, la composante mûre et surannée des peuplements mélangés s'est accrue de 33 % durant la même période (voir figure 8).



Source : Direction de l'inventaire forestier, MRNFP, mars 2004

Figure 7 Types de couverts – Territoire de gestion de la DR 08 sud du 49° parallèle



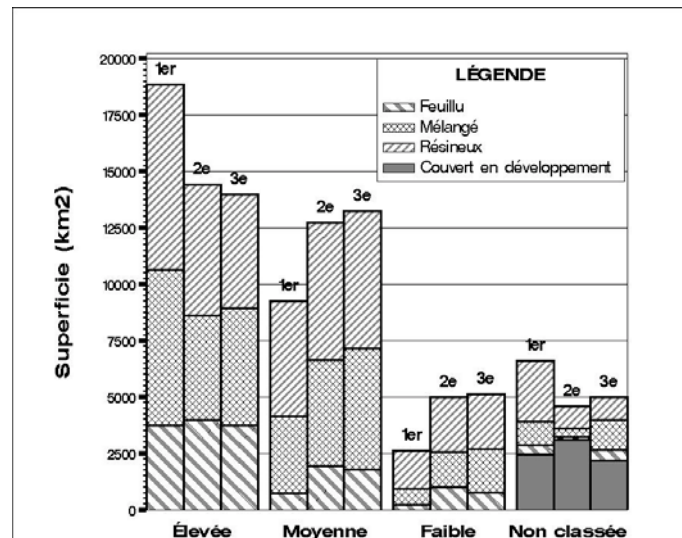
Source : Direction de l'inventaire forestier, MRNFP, mars 2004

Figure 8 Stades de développement – Territoire de gestion de la DR 08 sud du 49° parallèle

Les sapinières sont les peuplements qui ont subi les diminutions les plus considérables, tant en matière de superficies que de volumes. Cette situation est attribuable en partie à l'effet combiné des interventions humaines et des épidémies d'insectes (tordeuse des bourgeons de l'épinette) notées lors du second inventaire. La densité des peuplements résineux a d'ailleurs diminué de façon générale : lors du premier programme, 49 % d'entre eux étaient fortement denses et, lors du troisième, cette proportion n'était plus que de 34 %. Ce sont désormais les peuplements de densité moyenne qui dominent les couverts résineux, avec 42 % des superficies (voir figure 9).

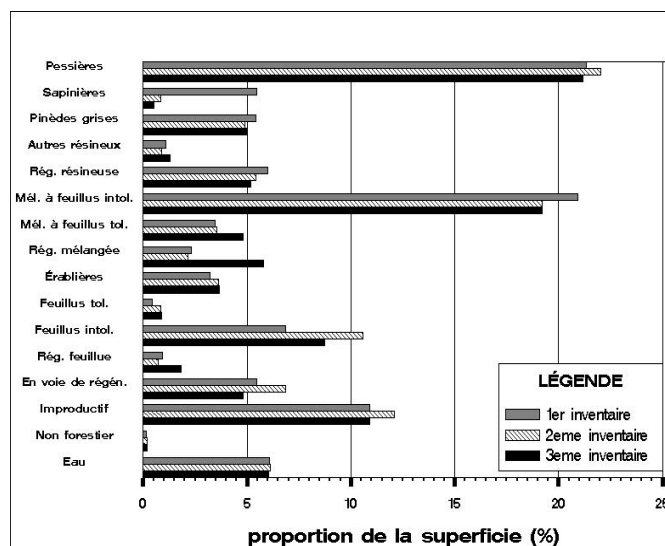
À l'inverse des sapinières, les superficies colonisées par les pessières ont peu diminué. Toutefois, on observe pour les strates en régénération une baisse de la régénération résineuse au profit de la régénération mélangée.

On remarque aussi une augmentation des peuplements mélangés à feuillus tolérants. L'effet combiné des coupes et le recours à la régénération naturelle de façon à protéger la biodiversité ont contribué à cette conjoncture (voir figure 10).



Source : Direction de l'inventaire forestier, MRNFP, mars 2004

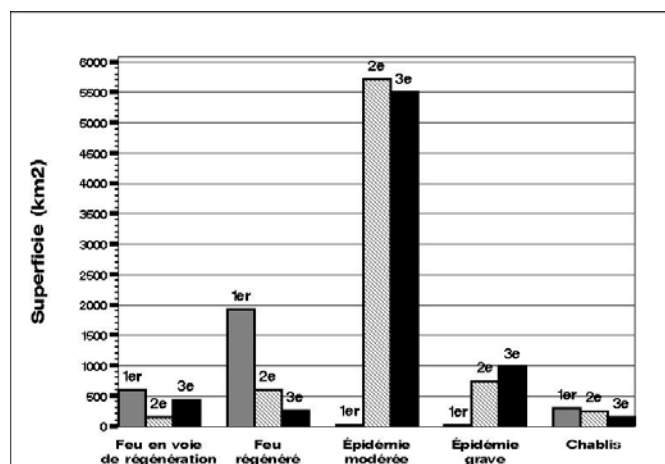
Figure 9 Densité du couvert – Territoire de gestion de la DR 08 sud du 49^e parallèle



Source : Direction de l'inventaire forestier, MRNFP, mars 2004

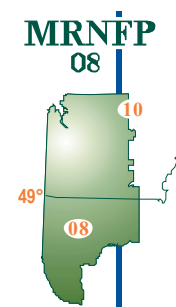
Figure 10 Proportion de la superficie selon le groupement d'essences (%) – Territoire de gestion de la DR 08 sud du 49^e parallèle

Ces changements marquants sont attribuables aux perturbations naturelles et, dans une moindre mesure, aux interventions humaines, qui affectent de vastes portions de territoire. Les épidémies d'insectes touchaient environ 17 % du territoire lors des deux derniers inventaires; la plupart étaient d'intensité modérée. Ce qu'on observe à ce sujet, même lors du dernier inventaire, en absence d'épidémie notable, ce sont les relents et l'évolution de la mortalité dans les peuplements touchés par l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette survenue durant les années 80 (voir figure 11).



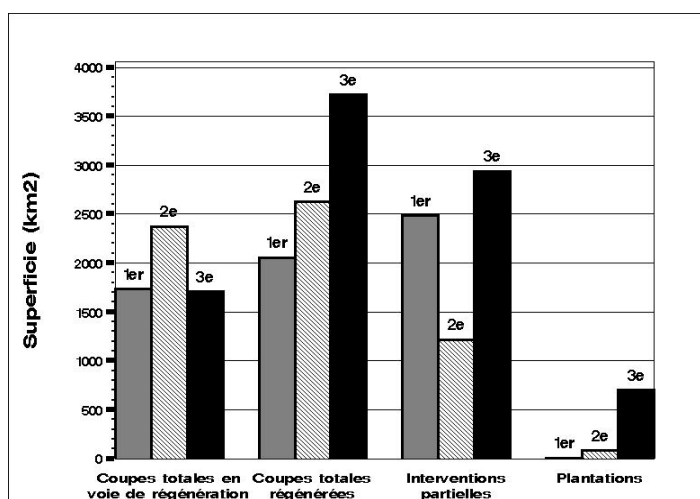
Source : Direction de l'inventaire forestier, MRNFP, mars 2004

Figure 11 Superficies affectées par des perturbations naturelles – Territoire de gestion de la DR 08 sud du 49^e parallèle



Les superficies dévastées par le feu ou le chablis représentaient 8 % du territoire lors du premier inventaire et 3 % seulement, lors du troisième. L'amélioration de la détection du feu et le rajeunissement de la forêt qui réduit la sensibilité du combustible pourraient expliquer ce constat (voir figure 11).

La superficie des coupes totales en voie de régénération ont augmenté durant la période du deuxième inventaire. Elles sont par la suite revenues au niveau des interventions qui prévalaient durant le premier inventaire décennal. Le suivi donné par ces trois inventaires des coupes totales montre qu'elles se sont régénérées et que l'adoption de la pratique de la coupe avec protection de la régénération depuis les années 90 n'est certainement pas tout à fait étrangère aux résultats obtenus lors du dernier inventaire. Par ailleurs, les interventions partielles, notamment le jardinage et les éclaircies précommerciales, ont repris de l'importance durant la période observée par le troisième inventaire décennal. Comme moyen de normalisation de la forêt et maintien de la possibilité forestière, les plantations ont été de plus en plus utilisées (voir figure 12).



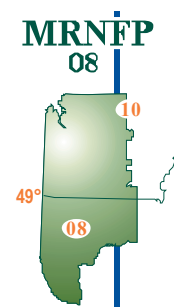
Source : Direction de l'inventaire forestier, MRNFP, mars 2004

Figure 12 Superficies ayant fait l'objet d'activités d'aménagement – Territoire de gestion de la DR 08 sud du 49^e parallèle

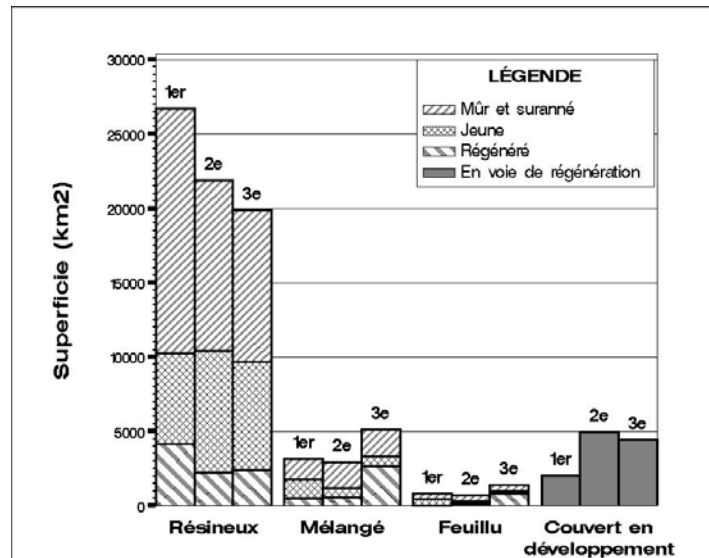
2.2.2. Territoire de gestion de la DR 08 – nord 49^e parallèle

Ici, le territoire appartient presque totalement au domaine bioclimatique de la pessière à mousses. C'est d'ailleurs ce qui explique pourquoi les peuplements d'épinettes noires y dominent nettement.

Dans le territoire inventorié, la superficie des peuplements résineux mûrs a baissé de 39 % depuis le premier programme, soit sur une période de 23 ans. Ce sont les pessières qui sont les plus touchées (voir figure 13). Par ailleurs, la densité des peuplements résineux a diminué de façon générale : les peuplements de forte densité, qui représentaient 34 % des peuplements résineux lors du premier inventaire, n'en constituaient plus que 21 % lors du troisième. Ces variations peuvent s'expliquer par le rajeunissement subi par la forêt, occasionné par la récolte, mais aussi par l'entrée en sénescence des peuplements surannés (voir figure 15).



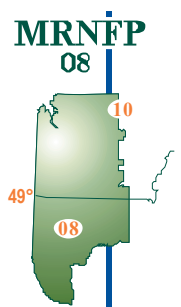
Par contre, la superficie des peuplements en voie de régénération a fortement augmenté entre les deux premiers programmes (140 %), tout comme celle des peuplements régénérés (300 %), mélangés. On peut donc en conclure que ce qui se récolte se régénère bien (voir figure 14).

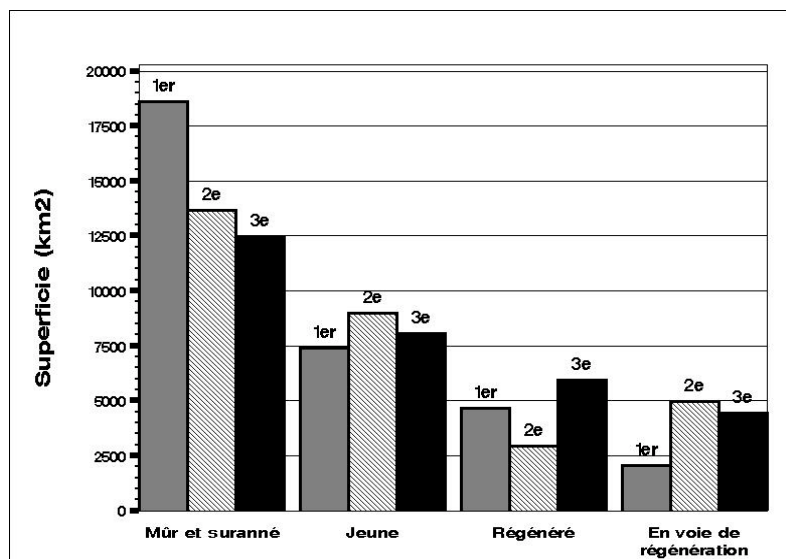


Source : Direction de l'inventaire forestier, MRNFP, mars 2004

Figure 13 Types de couverts – Territoire de gestion de la DR 08 nord du 49° parallèle

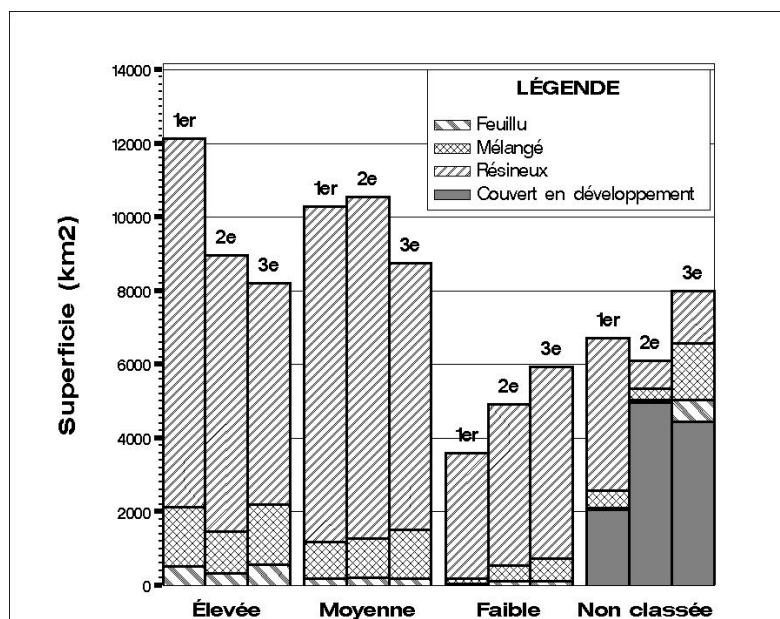
Ces changements des types de couverts résultent de l'effet combiné des travaux de récolte qui ont connu un essor considérable au nord du 49° depuis le premier programme d'inventaire décennal ainsi que des perturbations naturelles (feu et chablis). En effet, les superficies affectées par les feux de forêt totalisaient 17 % du territoire lors du premier inventaire, 7 % lors du deuxième (feux davantage régénérés, hérités de la période antérieure) et 7 % lors du troisième (feux davantage récents). Celles touchées par le chablis ont moins fluctué; elles représentaient 4 % du territoire lors du dernier inventaire. La partie nord de la région est d'ailleurs celle où les chablis demeurent les plus importants, même si les forêts y ont subi un rajeunissement notable depuis le premier inventaire. Les forêts surannées y sont, en effet, toujours très abondantes (voir figure 17).





Source : Direction de l'inventaire forestier, MRNFP, mars 2004

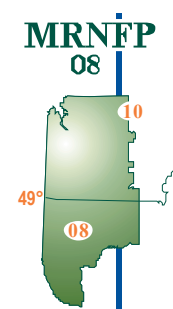
Figure 14 Stades de développement – Territoire de gestion de la DR 08 nord du 49° parallèle

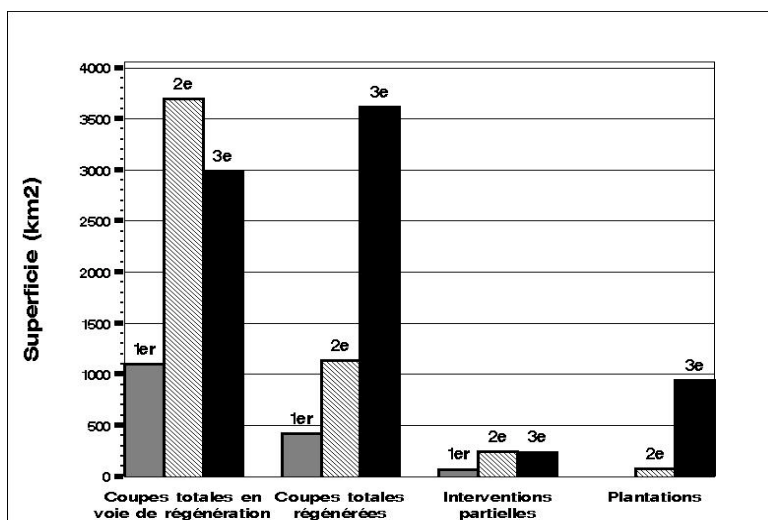


Source : Direction de l'inventaire forestier, MRNFP, mars 2004

Figure 15 Densité du couvert – Territoire de gestion de la DR 08 nord du 49° parallèle

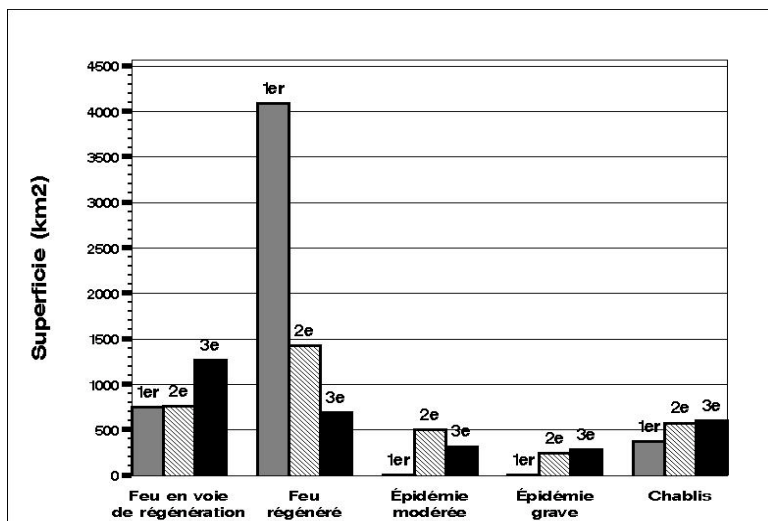
La figure 16 indique que l'on a peu fait appel aux interventions de type coupes partielles au nord du 49° parallèle. Tout comme au sud du 49°, les plantations, presque inexistantes en 1975 se sont accrues systématiquement pour servir de moyen à la normalisation de la forêt ainsi que de levier au maintien de la possibilité.





Source : Direction de l'inventaire forestier, MRNFP, mars 2004

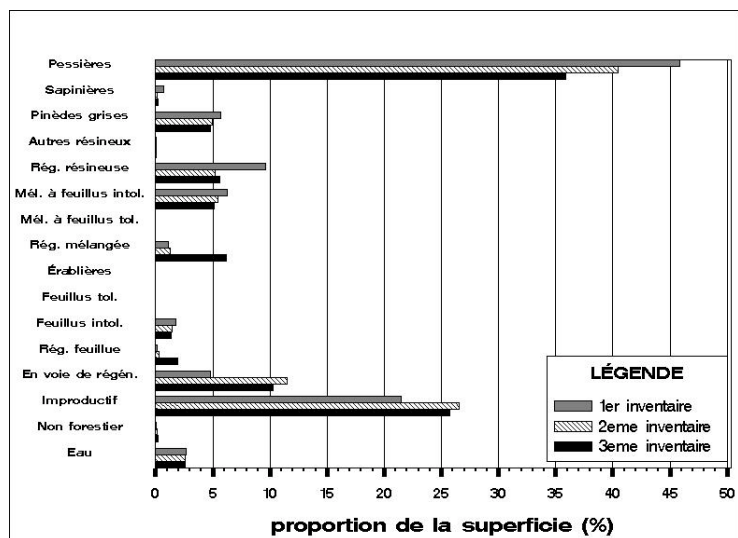
Figure 16 Superficies ayant des activités d'aménagement – Territoire de gestion de la DR 08 nord du 49^e parallèle



Source : Direction de l'inventaire forestier, MRNFP, mars 2004

Figure 17 Superficies affectées par des perturbations naturelles – Territoire de gestion de la DR 08 nord du 49^e parallèle

On remarque depuis le premier inventaire décennal une décroissance des pessières. Par contre, la proportion des superficies en régénération (mélangée et feuillue) et des superficies improductives augmente. Encore une fois, l'effet combiné des coupes et le recours à la régénération naturelle contribuent à cette conjoncture.



Source : Direction de l'inventaire forestier, MRNFP, mars 2004

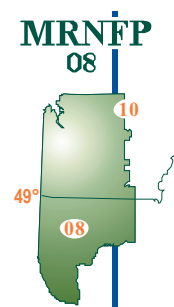
Figure 18 Proportion de la superficie selon le groupement d'essences (%) – Territoire de gestion de la DR 08 nord du 49° parallèle

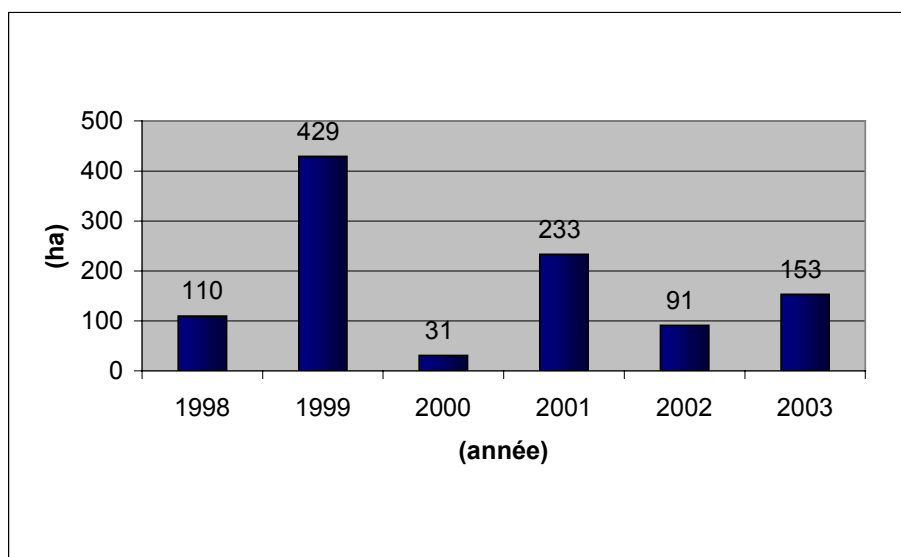
2.3. L'importance des superficies affectées par les perturbations naturelles

2.3.1. Feux de forêt

Le passage du feu est un phénomène récurrent mais non cyclique. On considère qu'il est une constituante de l'écologie de la forêt boréale. La surveillance et la lutte présentes aujourd'hui permettent de réduire son impact qui limite l'activité de récolte et a une incidence sur le calcul de la possibilité forestière.

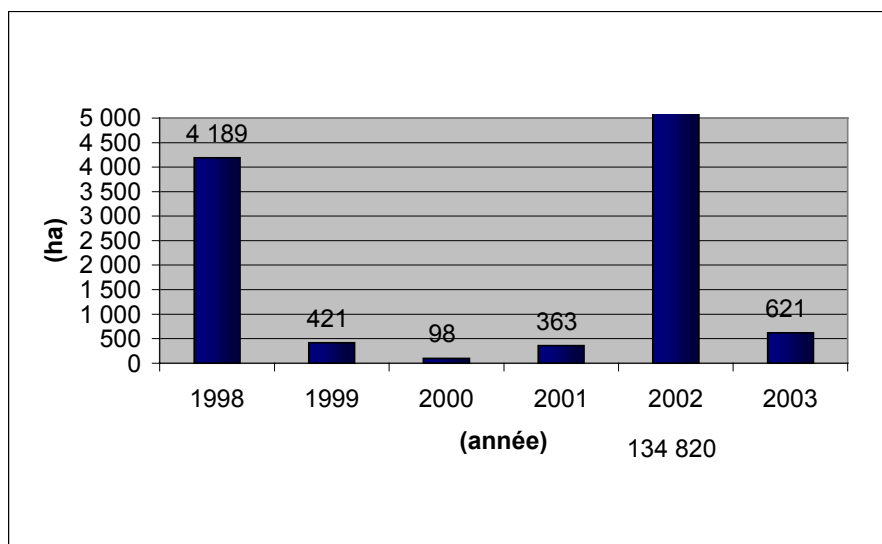
Les grands feux s'observent en général plus au nord, là où la proportion de forêt résineuse surannée est plus étendue et plus vulnérable aux incendies. Une superficie de près de 106 000 ha a été affectée par les incendies entre 1995 et 1997 sur le territoire de gestion de la DR 08. Il est à noter que la figure 20 présente une vaste superficie affectée par les feux de forêt en 2002 dans le secteur de Chibougamau.





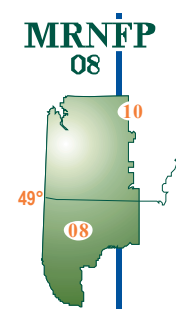
Source : Direction de la conservation des forêts, novembre 2003, MRNFP
 1. Seules les superficies incluses dans la zone de protection intensive sont considérées.
 2. Données préliminaires.

Figure 19 Superficies affectées par le feu
Région administrative Abitibi-Témiscamingue 08



Source : Direction de la conservation des forêts, novembre 2003, MRNFP
 1. Seules les superficies incluses dans la zone de protection intensive sont considérées.
 2. Données préliminaires.

Figure 20 Superficies affectées par le feu
Région administrative du Nord-du-Québec (10)

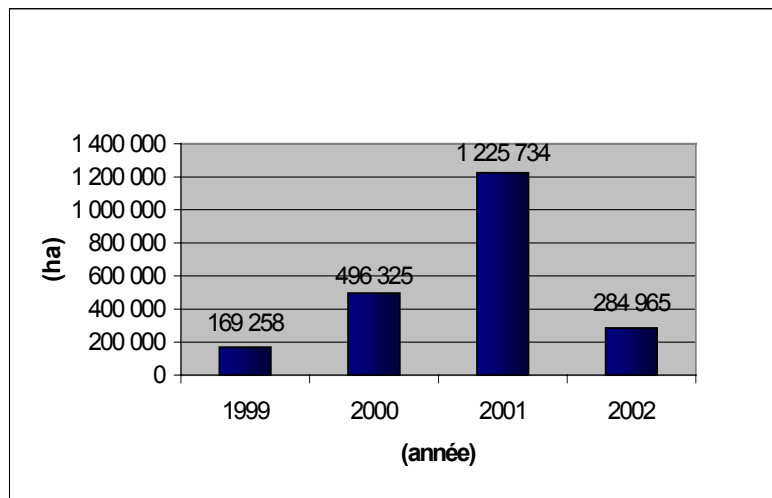


2.3.2. Insectes défoliateurs

Deux infestations d'insectes ont été observées ces dernières années dans la région : celle de l'arpenteuse de la pruche et celle de la livrée des forêts. Les dommages occasionnés par cette dernière ont peu d'impact sur la production forestière, même si ces effets sont très visibles.

Dans le cas de l'arpenteuse de la pruche, c'est un insecte plus préoccupant puisqu'il s'attaque aux essences résineuses dont le feuillage ne se renouvelle que sur une longue période. Toutefois, cet insecte n'a infesté qu'un territoire très restreint de 25 ha en 1995.

Dans la région administrative du Nord-du-Québec, aucune infestation n'a été répertoriée depuis 1999.



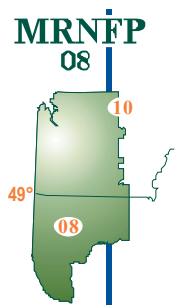
Source : Ressources et industries forestières, Portrait statistique, édition 2003
Bilan annuel 2002, Insectes, maladies et feux dans les forêts québécoises, MRNFP.

**Figure 21 Superficies (ha) affectées par la livrée des forêts
Région administrative Abitibi-Témiscamingue (08)**

3. LA FORÊT PUBLIQUE SOUS AMÉNAGEMENT

3.1. Le territoire de gestion forestière

Le territoire public sous gestion forestière de l'Abitibi-Témiscamingue couvre une superficie de plus de 90 000 km² dont plus de 95 % sont assujettis à des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF). Le territoire résiduel est sous conventions d'aménagement forestier (CvAF). A ce chapitre, 25 conventions d'aménagement forestier sont actuellement en vigueur dans la région représentant une superficie de 2800 km². Une des particularités de ces territoires est leur taille variant de 86 ha à plus de 103 000 ha.



En ce qui concerne le territoire sous CAAF, la région compte 23 aires communes¹ dont la superficie varie de 578 km² à près de 18 500 km² réparties dans sept unités de gestion (voir figures 22 et 23).

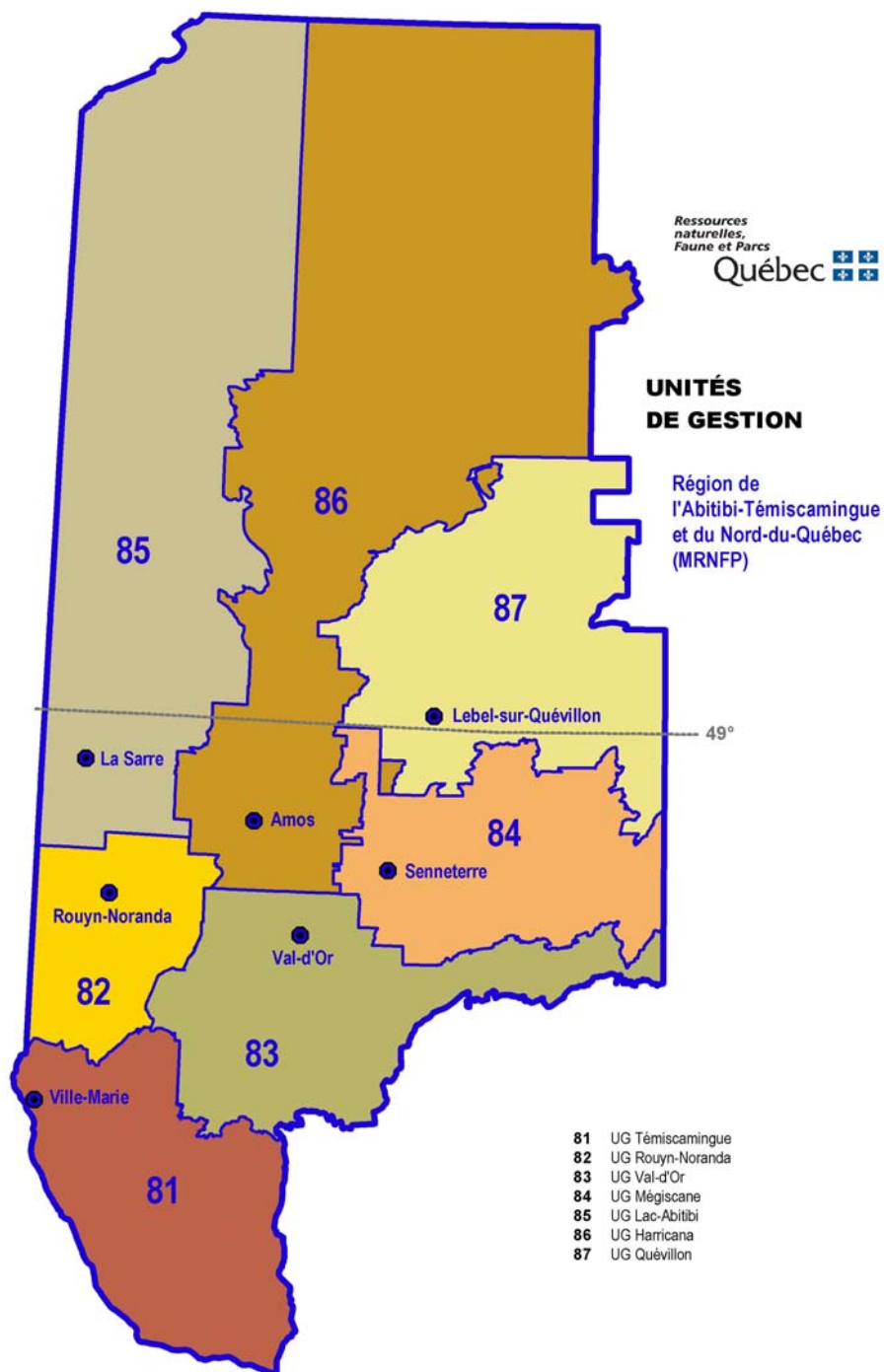


Figure 22 Territoire des unités de gestion de la Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec

¹ Incluant les aires forestières

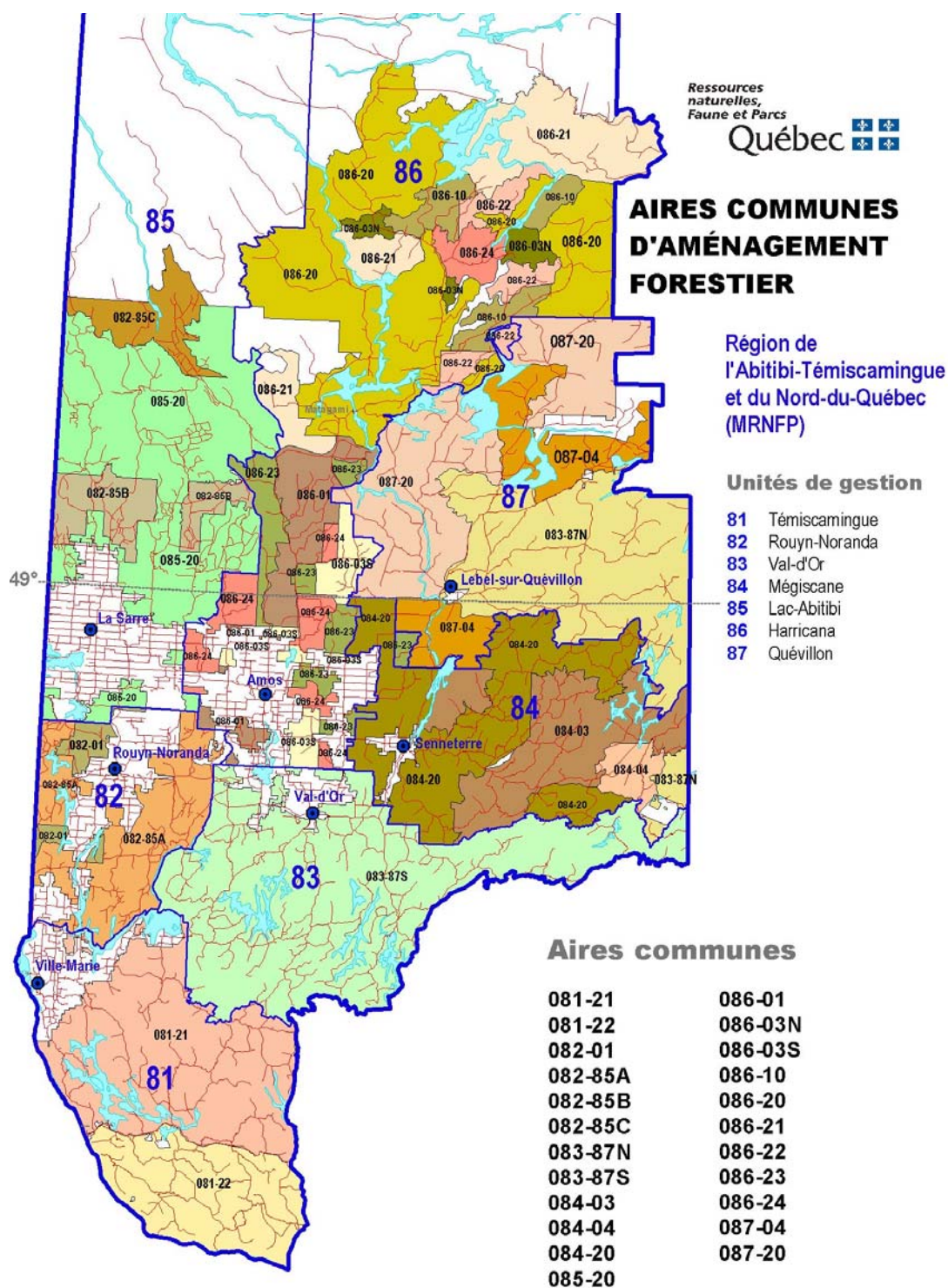
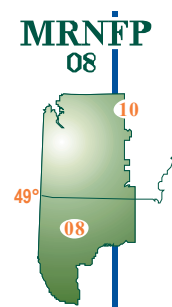


Figure 23 Aires communes du territoire de gestion de la DR 08



Le DR 08 a octroyé un total de 33 CAAF à 18 compagnies forestières différentes qui gèrent quant à elles 37 usines¹. Le tableau 23 présente la répartition des attributions en fonction des regroupements d'essences.

Tableau 23 Répartition des attributions par regroupement d'essences pour le Territoire de gestion de la DR 08

Regroupement d'essences	%
Feuillus (autres que peupliers)	8,0 %
Peupliers	9,5 %
Résineux (autres que pruche et thuya)	79,8 %
Pruche et thuya	0,4 %
Pins	2,3 %

Source : Direction de la gestion des stocks forestiers, MRNFP

Date de mise à jour : décembre 2003

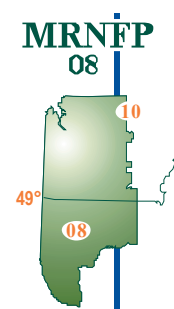
Le tableau 24 illustre quant à lui la répartition des attributions entre les compagnies et les unités d'aménagement (UA)². Comme on peut le constater, les attributions varient, selon la compagnie, de 400 m³ à près de 2 000 000 m³ pour un total attribué d'environ 8 000 000 m³.

Ainsi, les attributions résineuses (groupe SEPM) représentent près de 80 % des attributions totales. Le groupe des feuillus est composé majoritairement de bouleaux à papier (58 %) et d'érables (27 %), et représente 8 % des attributions totales. Les peupliers comptent pour leur part pour 9,5 % des attributions. Finalement, les attributions des autres regroupements d'essences (pins et autres résineux) sont relativement marginales.

Comme exigé par le projet de loi 136, le MRNFP a récemment procédé à un réaménagement des aires communes. Les limites des 23 aires communes ont ainsi été remaniées afin de constituer 18 unités d'aménagement forestier (UAF). La figure 24 représente la délimitation de ces UAF. Notons que la réalisation des PGAF repose sur ces nouvelles limites de gestion.

¹ Quatre CAAF ont été entérinés par les directions régionales où les usines sont localisées.

² Une unité d'aménagement se définit comme un numéro attribué à un détenteur de CAAF.



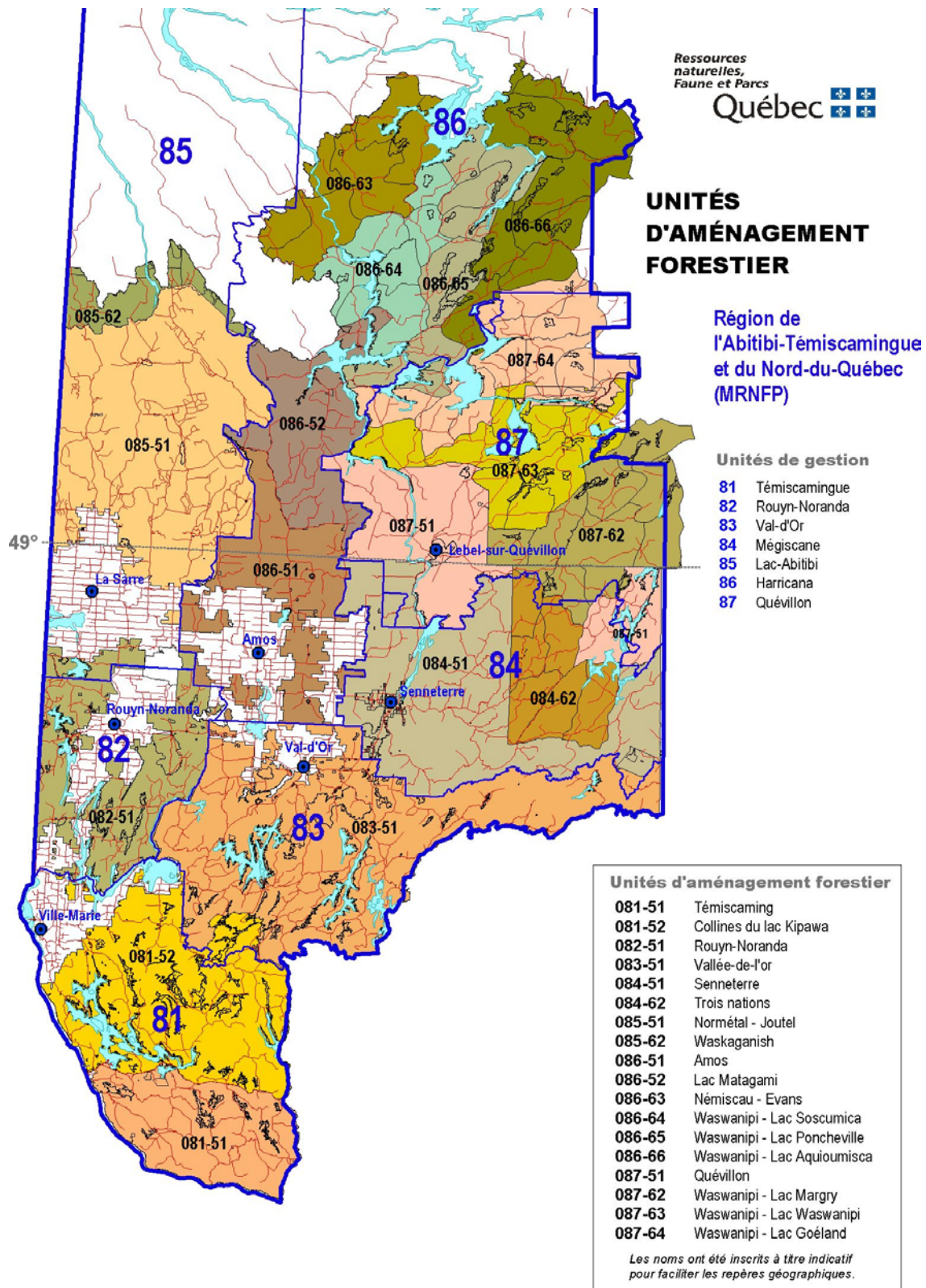


Figure 24 Unités d'aménagement forestier
Territoire de gestion de la DR 08

Tableau 24 Répartition des attributions par bénéficiaire
Territoire de gestion de la DR 08

Compagnie	UA	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Chênes	Erables	Autres feuillus durs	Peuplier	Pins blanc et rouge	Pins blanc rouge	Pruche	SEPM	Thuya	Total
9048-2027 Québec inc.	375											12 600	12 600
Bois Oméga ltée	269							7 000	7 000				7 000
Compagnie Abitibi-Consolidated	034										388 800		388 800
du Canada	045										250 400		250 400
	048										681 700		681 700
Donitar inc.	030										346 500		346 500
	032										413 800		413 800
	041										425 000		425 000
	049										747 000		747 000
Industries manufacturières Mégantic inc.	226	1 500	500										2 000
Industries Norbord inc.	035										605 000		605 000
	038										408 500		408 500
	053	84 300					266 500						350 800
	054	37 000					304 000						341 000
La Compagnie Commonwealth	149	1 500	4 000	500	9 500	1 700		5 000	5 000				22 200
Plywood ltée	168	2 900	4 300	1 900									9 100
	169	15 400	12 800	100	5 000	100		32 300	32 300				65 700
	170	4 600	15 000										19 600
	171	18 800	36 000	1 800	28 100	3 200		67 700	67 700				155 600
La Société en commandite Lammeg	339	60 100	7 000		2 000						28 100		97 200
Matériaux Blanchet inc.	046										350 600		350 600
Optibois inc.	342										85 000		85 000
Produits Forestiers Miniers 'Abitibi' inc.	033										10 000		10 000
Produits forestiers Nabakatuk inc.	345										40 000		40 000
Sartiop inc.	391								400				400
Scierie des Quinze inc.	384											1 000	1 000
Scierie Galichan inc.	039										270 500		270 500
Scierie Landrienne inc.	042										232 100		232 100
Scierie Lepaquo inc.	176	4 700											4 700
Stella-Jones inc.	024								8 100		18 550		26 650
	025								6 400		200		6 600
	036										258 800		258 800
	037										367 200		367 200
Tembec Industries inc.	172										377 000		377 000
	174	7 500	500	2 100	38 900	3 700		54 400	54 400	2 000			109 100
	175	117 200			85 000		146 200			15 000			363 400
Tenlam inc.	173	12 500					35 000						47 500
Total		368 000	80 100	6 400	168 500	8 700	751 700	166 400	181 300	17 000	6 304 750	13 600	7 900 050

UA : Unité d'aménagement. Se définit comme le numéro attribué à un détenteur de CAAF.

Source : Direction de la gestion des stocks forestiers, MRNFP

Date de mise à jour : Décembre 2003.

3.2. L'évolution de la possibilité forestière

Le raffinement des hypothèses de calcul¹, l'intégration des données du troisième décennal, l'utilisation de nouvelles courbes de rendement ainsi que les perturbations naturelles sont les principaux éléments qui ont eu des impacts sur la possibilité au cours des dix dernières années. À titre d'exemple, un calcul de possibilité a été refait dans une aire commune (84-20) en raison des incendies de forêt² ayant touché le territoire.

Par ailleurs, certains changements, tel l'ajout ou le retrait au territoire sous CAAF de territoires affectés à d'autres usages (réserve forestière, forêt d'enseignement et de recherche) ont aussi influencé la fluctuation de la possibilité forestière.

Entre 1994 et 1999, le rendement moyen de la forêt productive, toutes essences confondues, est demeuré sensiblement le même, passant de 1,40 m³/ha/an à 1,39 m³/ha/an³.

3.3. L'évolution des attributions

Dans la région, les attributions ont fluctué depuis les dix dernières années en raison principalement de deux facteurs, soit la mise en application des lois ayant trait au régime forestier québécois et la demande industrielle.

Ainsi, l'application de la Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1) a concouru à la baisse des attributions. À titre d'exemple, des réductions cumulatives de 6,1 % ont affecté les attributions pour le groupe d'essences SEPM de 1996 à 1998 en vertu de l'article 46.1 de la Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1). En effet, cet article permet au ministre de fixer un pourcentage de réduction sur l'attribution pour une année donnée afin de rééquilibrer les sources d'approvisionnement des usines. La problématique du surplus de copeaux au milieu des années 1990 a d'ailleurs contraint le ministre à recourir à cette mesure.

Par ailleurs, les attributions ont dû être revues à la suite du dépôt en 1999 et 2000⁴ des PGAF et de leur approbation par le MRNFP.

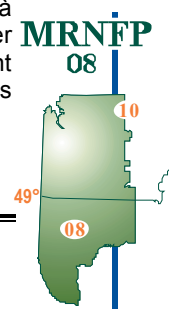
L'autre facteur de fluctuation des attributions concerne la demande des usines qui varie selon les besoins des marchés et le contexte économique. À titre d'exemple, la fermeture ou le démarrage d'usines contribue à diminuer ou augmenter le total des attributions pour la région. Toutefois, il est à souligner que le processus d'attribution des volumes aux détenteurs de CAAF s'effectue par le MRNFP dans le respect de la possibilité à rendement soutenu. Ainsi, on peut observer aux tableaux 25 à 28 que les attributions ne dépassent en aucun cas la possibilité forestière.

¹ À titre d'exemple, le rendement moyen associé aux EPC, qui était fixé à 165 m³/ha à 55 ans en 1994, a été ajusté à 157 m³/ha à 65 ans en 1999. Cet ajustement a été rendu possible grâce à un projet régional visant à caractériser les superficies traitées en EPC. Des échanges avec les chercheurs de la Direction de la recherche forestière ont permis de baliser l'estimation du rendement attendu. L'avis scientifique sur les éclaircies précommerciales s'appliquera sur les prochains PGAF.

² Feu de Cuvillier en 1995.

³ Source : Bilan de l'opération PGAF, Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue, février 2001

⁴ Concerne deux aires communes de la région.



3.4. L'évolution de la récolte

Cette section présente l'évolution de la récolte par rapport à l'attribution par le biais des tableaux 25 à 28 et des figures 25 à 28. Précisons que les données de la récolte n'incluent pas les volumes laissés sur les parterres de coupe. Ce sujet est abordé à la section 4.5.1.

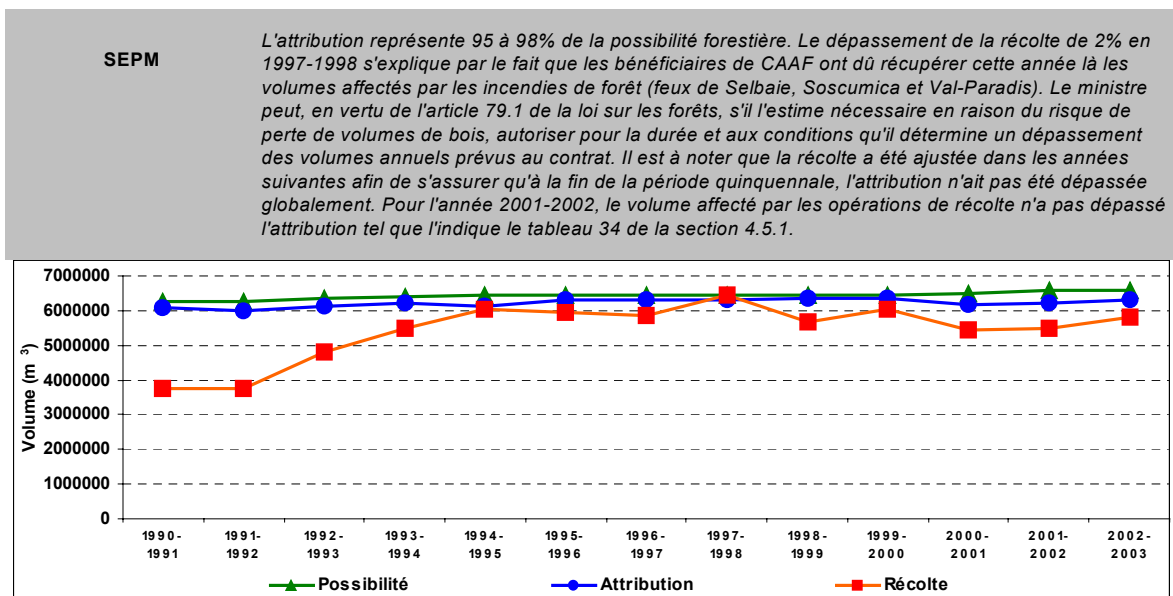
Tableau 25 Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué et des volumes récoltés (m³/année) pour le groupe d'essences « SEPM »
Territoire de gestion de la DR 08

Années	Possibilité*	Attribution*	Récolte***	Écarts Rec - att
	SEPM			
1990-1991	6 261 500	6 100 100	3 758 143	
1991-1992	6 261 500	5 981 800	3 748 414	
1992-1993	6 339 600	6 123 700	4 789 643	
1993-1994	6 413 100	6 233 200	5 512 980	
1994-1995	6 435 000	6 150 750	6 034 404	
1995-1996	6 468 900	6 293 950	5 962 714	
1996-1997	6 469 800	6 324 350	5 839 202	
1997-1998	6 459 800	6 329 150	6 447 467	118 317
1998-1999	6 459 800	6 358 550	5 686 461	
1999-2000**	6 459 800	6 358 550	6 027 561	
2000-2001**	6 503 708	6 194 706	5 423 524	
2001-2002	6 580 010	6 237 262	5 468 938	
2002-2003	6 580 010	6 304 750	5 802 656	

* : Données au 31 mars.

** : Selon l'aire commune, la possibilité forestière de 1999-2000 et de 2000-2001 a été revue l'année suivante en raison du retard de la révision des PGAF.

*** : Les données sur les volumes (possibilités, attributions, récolte) ne comprennent pas les volumes provenant des territoires sous CvAF, les réserves forestières et les lots intramunicipaux.



Source : Direction de la gestion des stocks forestiers, MRNFP

Figure 25 Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué et des volumes récoltés (m³/année) pour le groupe d'essences « SEPM »
Territoire de gestion de la DR 08

Tableau 26 Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué et des volumes récoltés (m³/année) pour le groupe d'essences « autres résineux »

Territoire de gestion de la DR 08

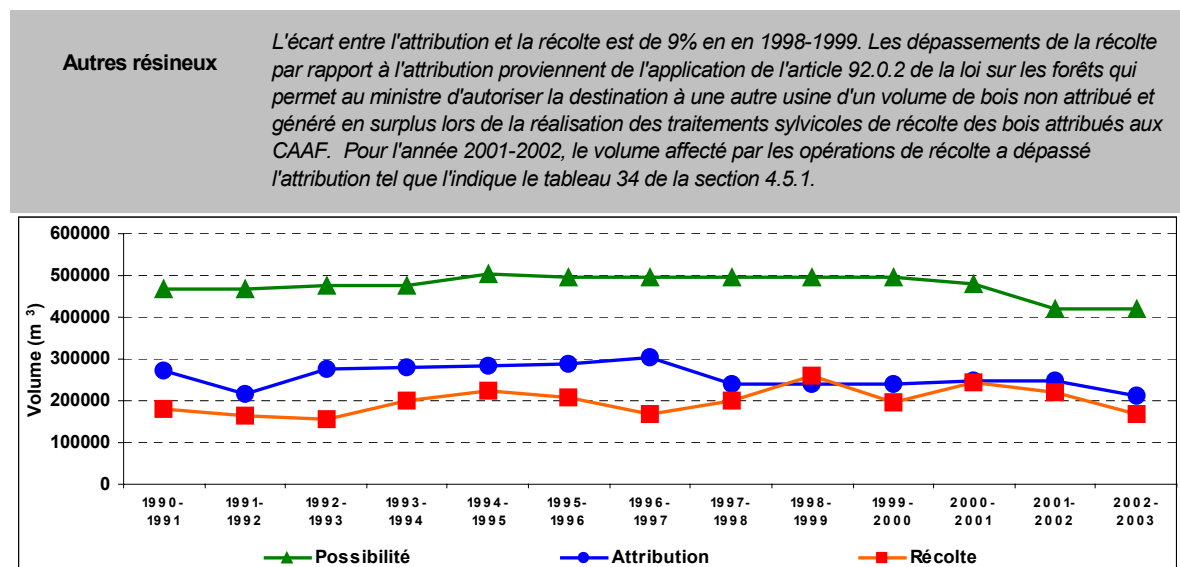
Années	Possibilité*	Attribution*	Récolte***	Écarts Rec - att
	Autres résineux			
1990-1991	467 800	272 450	181 548	
1991-1992	467 800	216 450	165 954	
1992-1993	477 400	277 250	154 240	
1993-1994	477 400	281 250	201 996	
1994-1995	504 300	282 350	223 330	
1995-1996	495 300	287 050	206 645	
1996-1997	495 300	302 050	167 624	
1997-1998	495 300	240 000	200 624	
1998-1999	495 300	239 000	260 785	21 785
1999-2000**	495 300	240 700	195 164	
2000-2001**	479 036	249 300	245 102	
2001-2002	419 271	248 800	218 307	
2002-2003	419 271	211 500	169 422	

* : Données au 31 mars.

** : Selon l'aire commune, la possibilité forestière de 1999-2000 et de 2000-2001 a été revue l'année suivante en raison du retard de la révision des PGAf.

*** : Les données sur les volumes (possibilités, attributions, récolte) ne comprennent pas les volumes provenant des territoires sous CvAF, les réserves forestières et les lots intramunicipaux.

Source : Direction de la gestion des stocks forestiers, MRNFP



Source : Direction de la gestion des stocks forestiers, MRNFP

Figure 26 Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué et des volumes récoltés (m³/année) pour le groupe d'essences « autres résineux »
Territoire de gestion de la DR 08

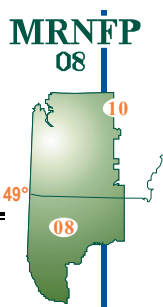


Tableau 27 Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué et des volumes récoltés (m³/année) pour le groupe d'essences « peupliers »
Territoire de gestion de la DR 08

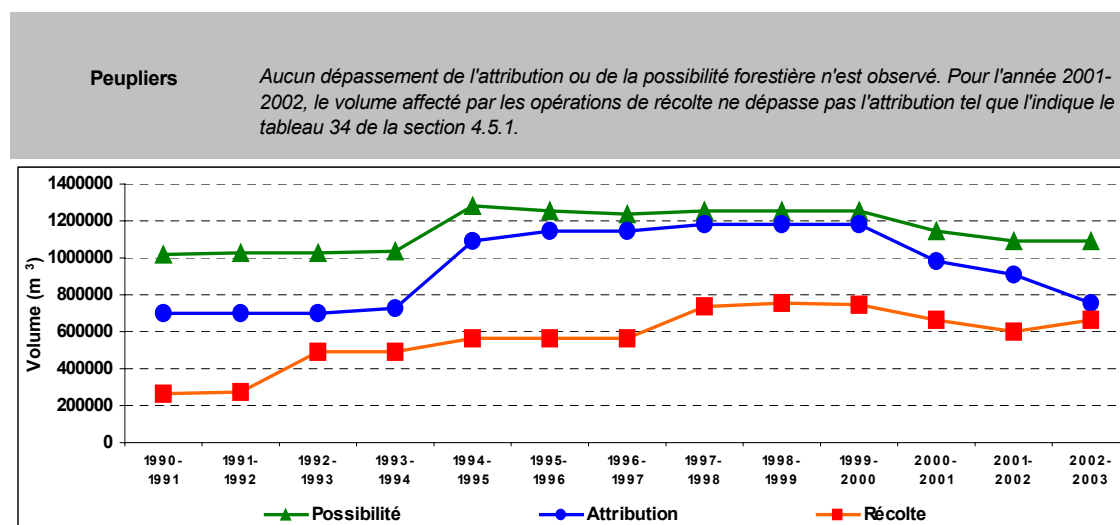
Années	Possibilité*	Attribution*	Récolte***	Écarts Rec - att
	Peupliers			
1990-1991	1 020 800	700 500	262 915	
1991-1992	1 022 800	700 500	276 392	
1992-1993	1 026 000	696 500	491 354	
1993-1994	1 036 500	731 500	493 905	
1994-1995	1 280 150	1 094 600	566 111	
1995-1996	1 251 900	1 143 000	559 885	
1996-1997	1 239 200	1 143 000	559 396	
1997-1998	1 250 700	1 184 800	734 449	
1998-1999	1 250 700	1 184 800	756 095	
1999-2000**	1 250 700	1 184 800	743 522	
2000-2001**	1 147 083	984 343	665 082	
2001-2002	1 092 673	904 552	600 820	
2002-2003	1 092 673	751 700	664 076	

* : Données au 31 mars.

** : Selon l'aire commune, la possibilité forestière de 1999-2000 et de 2000-2001 a été revue l'année suivante en raison du retard de la révision des PGAF.

*** : Les données sur les volumes (possibilités, attributions, récolte) ne comprennent pas les volumes provenant des territoires sous CvAF, les réserves forestières et les lots intramunicipaux.

Source : Direction de la gestion des stocks forestiers, MRNFP



Source : Direction de la gestion des stocks forestiers, MRNFP

Figure 27 Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué et des volumes récoltés (m³/année) pour le groupe d'essences « peupliers »
Territoire de gestion de la DR 08

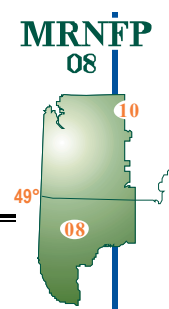


Tableau 28 Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué et des volumes récoltés (m³/année) pour le groupe d'essences « feuillus durs »
Territoire de gestion de la DR 08

Années	Possibilité*	Attribution*	Récolte***	Écarts Rec - att
	Feuillus durs			
1990-1991	1 259 800	327 500	221 814	
1991-1992	1 259 800	327 500	198 220	
1992-1993	1 333 100	454 400	284 347	
1993-1994	1 333 600	484 400	271 955	
1994-1995	1 471 370	563 700	366 897	
1995-1996	1 490 600	547 700	403 232	
1996-1997	1 483 500	745 700	188 193	
1997-1998	1 517 300	727 160	371 145	
1998-1999	1 517 300	656 660	347 262	
1999-2000**	1 517 300	656 960	279 478	
2000-2001**	1 499 935	631 524	349 156	
2001-2002	1 377 738	624 828	226 451	
2002-2003	1 377 738	631 700	268 549	

* : Données au 31 mars.

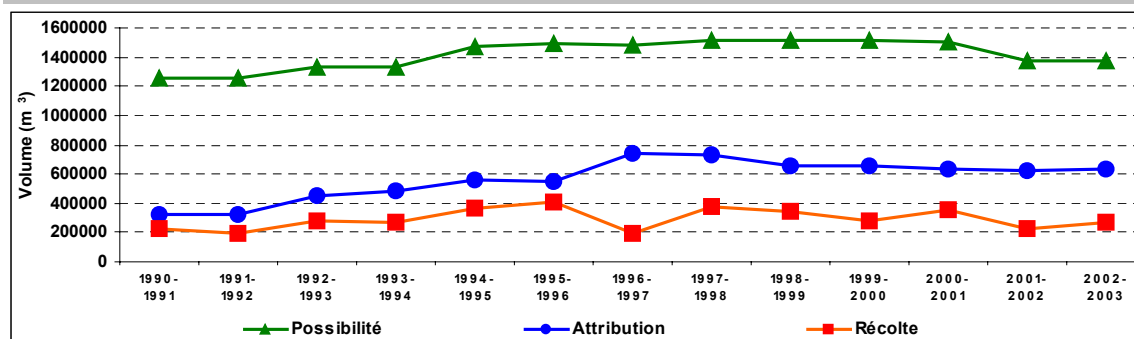
** : Selon l'aire commune, la possibilité forestière de 1999-2000 et de 2000-2001 a été revue l'année suivante en raison du retard de la révision des PGAf.

*** : Les données sur les volumes (possibilités, attributions, récolte) ne comprennent pas les volumes provenant des territoires sous CvAF, les réserves forestières et les lots intramunicipaux.

Source : Direction de la gestion des stocks forestiers, MRNFP

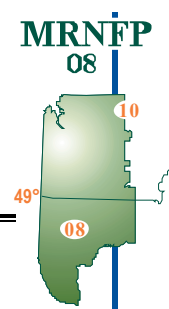
Feuillus durs:

Aucun dépassement de l'attribution ou de la possibilité forestière n'est observé. Pour l'année 2001-2002, le volume affecté par les opérations de récolte a dépassé l'attribution tel que l'indique le tableau 34 de la section 4.5.1.



Source : Direction de la gestion des stocks forestiers, MRNFP

Figure 28 Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué et des volumes récoltés (m³/année) pour le groupe d'essences « feuillus durs »
Territoire de gestion de la DR 08



3.5. Les traitements sylvicoles réalisés

Le tableau 29 démontre que de 1999 à 2002, près de 125 000 ha de forêt ont été traités en moyenne sur le territoire de gestion de la DR 08. On constate aussi que les coupes de régénération (incluant la CPRS et la CPRS en mosaïque) comptent pour près de la moitié des superficies traitées, soit le traitement sylvicole le plus pratiqué dans la région.

Les traitements de coupes partielles telles que le jardinage sont aussi des activités non négligeables dans le sud du territoire. On observe toutefois que celles-ci ont diminué à partir de 2001. Cette baisse coïncide avec la mise en œuvre des stratégies d'aménagement pour le PGA 2000-2005 dans l'Unité de gestion du Témiscamingue (81).

En ce qui a trait aux travaux dans les peuplements plus jeunes¹, les superficies sont sensiblement équivalentes, variant de 10 000 ha à 14 000 ha traités annuellement.

On note plus spécifiquement que les entretiens de plantation comprenant l'éclaircie pré-commerciale et le dégagement ont connu une baisse significative en 2001. Cette diminution des activités est aussi observée dans les entretiens de peuplement naturel qui inclut une très forte proportion d'éclaircie précommerciale. Deux facteurs ont été identifiés pour expliquer cette décroissance, soit l'application plus rigoureuse des normes provinciales dans l'éclaircie précommerciale et la difficulté de recrutement de la main-d'œuvre.

Ce ralentissement des activités a entraîné un retard dans la réalisation des stratégies d'aménagement pour certaines aires communes. Ce sujet sera traité davantage à la section 4.2.1.

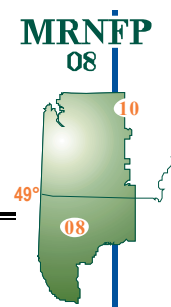
Tableau 29 Travaux sylvicoles réalisés pour la période de 1999 à 2002
Territoire de gestion de la DR 08

Traitements sylvicoles	Superficies traitées (ha)					Moyenne annuelle
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	Total	
Coupes de régénération	61 157	57 423	54 916	60 942	234 438	58 610
Coupes partielles	14 337	14 040	10 141	11 992	50 510	12 627
Reboisement	13 934	13 700	14 758	14 316	56 708	14 177
Entretien de plantation	17 709	14 573	8 814	9 502	50 598	12 649
Entretien de peuplement naturel	13 504	11 805	8 962	13 895	48 166	12 042
Préparation de terrain	10 204	11 356	10 419	11 584	43 563	10 891
Autres	2 825	1 973	2 118	2 454	9 370	2 343
TOTAL	133 670	124 870	110 128	124 684	493 352	123 338

Source: Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue, MRNFP

Date de mise à jour : mars 2004

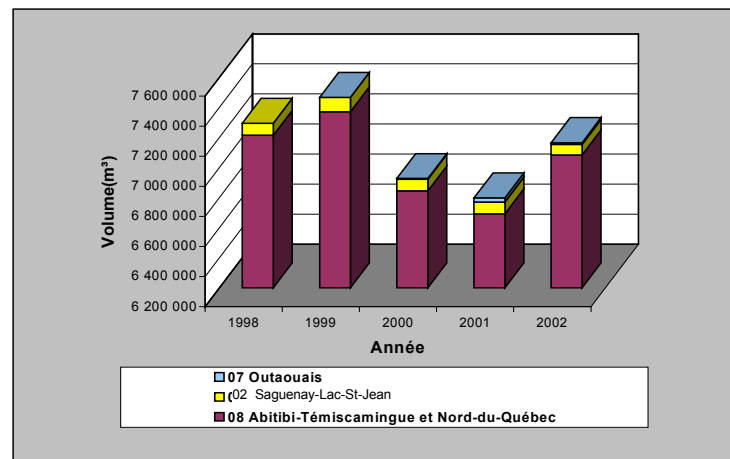
¹ Reboisement, entretien dans les plantations, entretien de peuplement naturel, préparation de terrain.



3.6. Mouvements interrégionaux des bois ronds en provenance des forêts publiques sous aménagement

Le CAAF d'une usine détermine la provenance des volumes composant son approvisionnement. Ainsi, il est possible que le CAAF autorise la récolte des volumes dans une ou plusieurs régions. Par ailleurs, le ministre peut exceptionnellement et s'il l'estime nécessaire, permettre qu'une partie de la récolte des bois ronds effectuée par un bénéficiaire soit destinée à une autre usine que celle mentionnée au contrat.

On assiste alors à des mouvements interrégionaux de bois, c'est-à-dire que le volume est récolté dans une région, et qu'il est transformé dans une autre. Les tableaux 30 et 31 font état de ce transit des bois. Le bilan est positif, car il se transforme plus de bois en région qu'il ne s'en récolte. Cette situation s'explique notamment par le fait que 64 % des approvisionnements d'une usine de la région proviennent du territoire de gestion de la Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean.



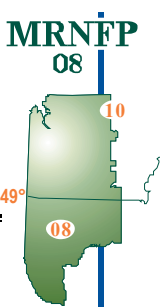
Source : Direction de l'assistance technique, MRNFP, décembre 2003

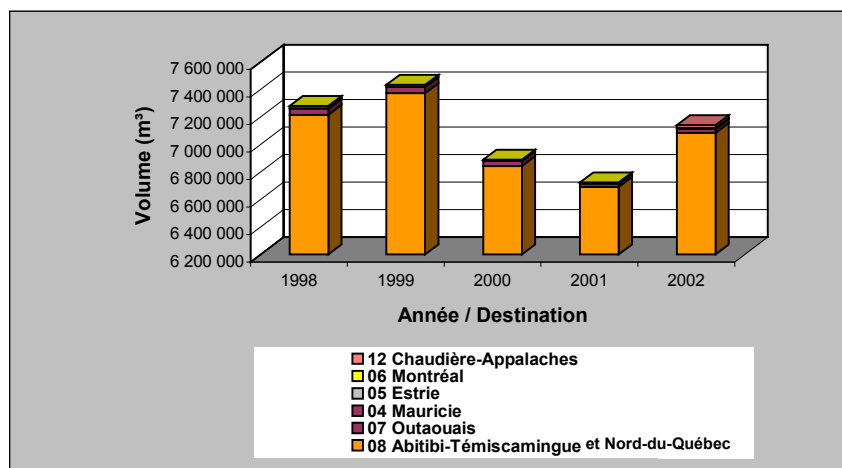
Figure 29 Provenance des volumes de bois ronds récoltés dans les forêts publiques sous aménagement de 1998 à 2002 pour le territoire de gestion de la DR 08

Tableau 30 Provenance des volumes transformés entre 1998 et 2002 sur le territoire de gestion de la DR 08

Région	Exercice				
	1998	1999	2000	2001	2002
	Volume (m³)				
Saguenay-Lac-St-Jean (02)	79 941	94 951	77 701	77 235	70 165
Outaouais (07)	0	63	4 936	27 561	12 354
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec (08)	7 215 460	7 372 036	6 844 525	6 693 177	7 083 600
Total	7 295 401	7 467 051	6 927 162	6 797 974	7 166 119

Source : Direction de l'assistance technique, MRNFP, décembre 2003





Source : Direction de l'assistance technique, MRNFP, décembre 2003

Figure 30 Destination des volumes de bois ronds récoltés dans les forêts publiques sous aménagement de 1998 à 2002 pour le territoire de gestion de la DR 08

Tableau 31 Destination des volumes récoltés entre 1998 et 2002 sur le territoire de gestion de la DR 08

Région	Exercice				
	1998	1999	2000	2001	2002
	Volume (m³)				
Mauricie (04)	799	340	1 069	750	2 479
Estrie (05)	480	37	0	0	0
Montréal (06)	17 886	17 287	9 272	7 772	5 068
Outaouais (07)	46 645	44 736	35 051	22 041	28 441
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec (08)	7 215 460	7 372 036	6 844 525	6 693 177	7 083 600
Chaudières-Appalaches (12)	0	0	0	0	20 033
Total	7 281 271	7 434 435	6 889 917	6 723 740	7 139 621

Source : Direction de l'assistance technique, MRNFP, décembre 2003

4. LE PROCESSUS DE GESTION DES FORÊTS PUBLIQUES

4.1. Les grands enjeux régionaux

4.1.1. Relations avec les communautés autochtones

Constats :

- ♦ Les nations autochtones veulent participer davantage à la gestion des ressources naturelles du territoire et favoriser le développement de leurs communautés, entre autres, par l'augmentation des retombées économiques dans celles-ci;
- ♦ L'ENRQC prévoit des nouvelles modalités d'intervention forestière sur les territoires touchés par cette entente;
- ♦ La mise en œuvre de l'ENRQC intéresse grandement les autres communautés autochtones de la région (Algonquins et Attikameks) qui pourraient s'en inspirer pour élaborer une entente du même type pour leurs communautés.

Enjeux :

- ♦ Éviter les négociations à la pièce et trouver une solution durable pour travailler à assurer un réel développement des communautés concernées;
- ♦ Diminuer le sentiment développé par certaines communautés non autochtones qui se disent lésées.

4.1.2. Respect des stratégies d'aménagement forestier

Constats :

- ♦ Pour plusieurs traitements sylvicoles, la superficie traitée en forêt est inférieure à celle inscrite dans les plans généraux (PGAF) en vigueur;
- ♦ Des plans correcteurs ont été demandés aux bénéficiaires de CAAF concernés afin de garantir le respect de la possibilité forestière.

Enjeu :

- ♦ Faire un suivi rigoureux du respect de la stratégie d'aménagement et apporter rapidement les correctifs si jugé requis.

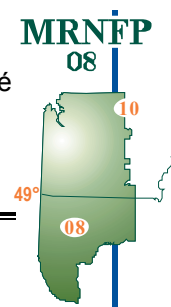
4.1.3. Aménagement des forêts feuillues

Constats :

- ♦ On observe une dégradation de la qualité des forêts feuillues où se retrouvent les essences forestières nobles (chêne, bouleau jaune, érable, etc.);
- ♦ Un plan d'action pour l'amélioration de l'aménagement des forêts feuillues du domaine de l'État a été rendu public par le gouvernement en décembre 2002;
- ♦ L'assainissement de ces forêts implique une récolte accrue des tiges de faible qualité, avec des conséquences sur l'approvisionnement de certaines usines de transformation.

Enjeu :

- ♦ La qualité du capital forestier doit être améliorée afin de supporter l'activité économique à long terme.



4.1.4. Planification forestière

Constats :

- ♦ Depuis juin 2001, il revient au MRNFP de réaliser les calculs de la possibilité forestière;
- ♦ Ce rôle était autrefois dévolu aux bénéficiaires de CAAF, mais les représentants de l'industrie ont manifesté leur désaccord avec le choix du ministre à cet égard;
- ♦ La prise en compte de nouveaux intrants dans le calcul de possibilité entraîne une certaine part d'incertitude en ce qui concerne les résultats attendus;
- ♦ Les intrants ajoutés font suite à des demandes formulées par plusieurs groupes d'intérêt;
- ♦ Des associations font également pression sur le Ministère pour évaluer les opportunités d'intensifier l'aménagement des forêts publiques et privées : les travaux auraient pour objectif de maintenir l'activité économique liée à la transformation du bois sur le court et le moyen terme.

Enjeu :

- ♦ Réaliser des plans généraux qui reflètent la réalité forestière, basés sur une stratégie réaliste et appliqués rigoureusement.

4.1.5. Participation accrue de la population à la planification forestière et à la gestion des forêts

Constats :

- ♦ La Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1) révisée en mai 2001 permet à la population une participation plus active à la planification forestière;
- ♦ De nombreuses initiatives de gestion intégrée des ressources (GIR) sont actuellement observées sur le territoire de la région et le MRNFP participe aux activités qui en découlent.

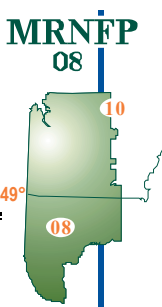
Enjeux :

- ♦ Pousser davantage la réflexion sur le lien entre les demandes des participants impliqués et les impacts potentiels de celles-ci : avantages, inconvénients et coûts;
- ♦ Concilier les besoins exprimés par les personnes concernées par la forêt qui prend en considération les impératifs économiques des bénéficiaires de CAAF;
- ♦ Les bénéficiaires doivent faire preuve de transparence et s'assurer de bien vulgariser le contenu de leurs plans afin de démontrer clairement comment les attentes de la population ont été prises en compte.

4.1.6. Main-d'œuvre et aménagement forestier

Constats :

- ♦ Le travail à réaliser est de nature saisonnière;
- ♦ Le renouvellement de la main-d'œuvre semble problématique, entre autres, en raison de l'attrait que suscitent les salaires observés dans le domaine minier et dans les usines de transformation.



Enjeux :

- ♦ Assurer la formation et la rétention de main-d'œuvre spécialisée pour la réalisation des travaux sylvicoles : travaux d'inventaires, éclaircies précommerciales, travaux d'abattage conventionnel, etc.;
- ♦ Accroître la formation de la main-d'œuvre provenant des régions ressources et développer des incitatifs pour encourager les finissants à s'y établir.

4.1.7. Structure industrielle

Constats :

- ♦ La région est principalement tributaire d'entreprises de première transformation et celles-ci appartiennent à un petit groupe d'entrepreneurs, ce qui permet une synergie dans la transformation des bois attribués selon les essences et les produits recherchés;
- ♦ Plusieurs localités de l'Abitibi-Témiscamingue dépendent de l'activité forestière¹ : la problématique de l'aménagement des forêts feuillues dans le sud de la région de l'Abitibi-Témiscamingue illustre bien l'importance des ressources naturelles pour les communautés locales.

Enjeu :

- ♦ Favoriser la circulation des informations touchant la matière ligneuse entre les différents acteurs concernés, pour faciliter l'implantation d'usines de seconde transformation.

4.1.8. Convention d'aménagement forestier (CvAF)

Constats :

- ♦ La région compte 25 conventions, lesquelles couvrent 2 800 km²;
- ♦ Les détenteurs de conventions, essentiellement des municipalités ou des regroupements de celles-ci, demandent des assouplissements qui tiennent compte de leurs moyens et des objectifs qu'ils poursuivent;
- ♦ Ils soulignent fréquemment la difficulté d'appliquer les mêmes normes et exigences que celles appliquées aux bénéficiaires de CAAF, entre autres, en raison du manque de moyens (financiers ou techniques).

Enjeu :

- ♦ Répondre à la demande de souplesse sur des questions administratives sans toutefois diminuer les exigences forestières ou environnementales.

¹ L'industrie de la transformation du bois : une présence vitale dans plusieurs municipalités québécoises, ministère des Ressources naturelles, novembre 2000.

4.1.9. Amélioration de la connaissance forestière

Constat :

- ♦ On exige de plus en plus de données pour accroître la connaissance forestière.

Enjeu :

- ♦ Systématiser la cueillette, la structuration et le traitement des informations disponibles : inventaire avant intervention, volume affecté par les opérations de récolte (VAOR), mesurage et facturation des volumes récoltés, traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits (TSAPD), rapport annuel d'intervention forestière (RAI), Règlement sur les normes d'intervention (RNI), suivi des activités antérieures exigées au Manuel d'aménagement forestier (MAF), analyse du respect des stratégies des Plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) et plans correcteurs, projets spécifiques.

4.1.10. Interventions gouvernementales sur le territoire

Constat :

- ♦ Les interlocuteurs régionaux relèvent que le nombre de ministères et de secteurs impliqués dans la gestion du milieu forestier rendent les relations complexes et lourdes.

Enjeu :

- ♦ Favoriser l'arrimage et la concertation entre les secteurs ou ministères concernés par la faune, le territoire, les mines, l'environnement et les forêts, à partir des mécanismes en place : table de gestion intégrée des ressources (GIR), consultation et participation des tiers.

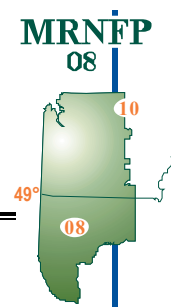
4.1.11. Amélioration des habiletés de communication

Constats :

- ♦ Les interlocuteurs préoccupés par la protection et l'aménagement du milieu forestier sont de plus en plus nombreux;
- ♦ Ces derniers demandent qu'un effort significatif soit fait pour vulgariser davantage le langage scientifique technique des spécialistes.

Enjeux :

- ♦ Les spécialistes concernés par le milieu forestier doivent acquérir ou développer des aptitudes et des habiletés de communicateurs;
- ♦ Le recrutement de personnel au sein des différentes organisations touchées doit intégrer cette nouvelle attente;
- ♦ Les organisations concernées doivent également favoriser la mise en pratique de ces habiletés.



4.2. Le Plan général d'aménagement forestier (PGAF)

4.2.1. Applications des stratégies d'aménagement prévues au PGAF en vigueur

Le respect des stratégies d'aménagement vise à s'assurer que les traitements sylvicoles planifiés sont réalisés en quantité suffisante pour obtenir les rendements escomptés dans les PGAF. En validant le respect de la stratégie, le MRNFP a une meilleure assurance de la pérennité de la ressource forestière. De plus, la révision quinquennale des calculs de la possibilité forestière tient compte des travaux réellement effectués. Le respect de la possibilité forestière à rendement soutenu dépend donc de la réalisation des traitements qui sont en lien avec les objectifs fixés dans les PGAF.

Le tableau 32 présente les objectifs cumulatifs des PGAF depuis le début de la période de validité de ces plans par groupe de traitements sylvicoles. Le lecteur prendra note d'une particularité à cet égard. En effet, le tableau compile les activités réalisées pour des périodes différentes, selon le territoire concerné, soit :

- ♦ 1999-2000 à 2002-2003, pour les aires communes situées dans les unités de gestion 82 à 87;
- ♦ 2000-2001 à 2002-2003, pour les aires communes de l'unité de gestion 81.

Les superficies de coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS) atteignent 93 % des superficies prévues aux PGAF. Quant aux superficies de reboisement, elles rencontrent 83 % des objectifs.

De plus, on observe des retards significatifs pour le traitement d'entretien de peuplement naturel (58 %) et les coupes partielles (65 %).

Tableau 32 Synthèse du bilan de l'application des stratégies d'aménagement au 31 mars 2003 pour le territoire de gestion de la DR 08

Traitements sylvicoles	Objectif cumulatif Régulier (ha)	Réalizations cumulatives Régulier, TBE Plans spéc. (ha)	Écart (Réalisation cumulative - objectif cumulatif)	
			Régulier (ha)	(%)
Coupes de régénération	246 218	228 806	-17 412	93 %
Coupes partielles	59 586	38 700	-20 887	65 %
Reboisement	67 492	55 815	-11 677	83 %
Entretien de plantations	57 186	49 140	-8 046	86 %
Entretien de peuplement naturel	82 389	47 608	-34 781	58 %
Préparation de terrain	49 337	42 253	-7 084	86 %
Autres	10 545	9 370	-1 175	89 %

Source : Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, MRNFP

Coupes de régénération : CPRS, coupe en mosaïque, coupe de régénération.

Coupes partielles : coupe progressive d'ensemencement, coupe d'amélioration, coupe de jardinage, coupe de jardinage avec trouées, coupe de jardinage avec régénération par parquets, coupe de jardinage acérico-forestier, coupe de préjardinage, éclaircie commerciale, éclaircie commerciale d'étalement.

Reboisement : plantation, remise en production des aires d'ébranchage, regarnis de régénération naturelle, enrichissement, ensemencement.

Entretien de plantations : éclaircie précommerciale (plantation), dégagement de régénération (plantation).

Entretien de peuplement naturel : éclaircie précommerciale (peuplement naturel), dégagement de régénération (naturel).

Préparation de terrain : reboisement, ainsi que régénération naturelle et feuillus tolérants.

Autres : élagage phytosanitaire, drainage, fertilisation.

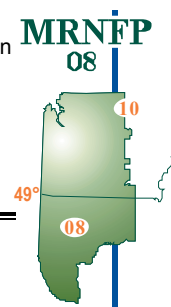
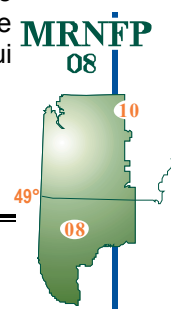


Tableau 33 Bilan de l'application des stratégies d'aménagement pour le territoire de gestion de la DR 08
Période du 1^{er} avril 1999 au 31 mars 2003

Traitements sylvicoles	Objectifs cumulatifs au PGAF (ha)	Réalisations cumulatives (ha)	Écart (réalisations cumulatives-objectifs cumulatifs)	
			(ha)	(%)
CPRS (modèle par courbes)	222 188	206 618	-15 570	93 %
Coupe en mosaïque	15 328	17 478	2 150	114 %
Coupe de régénération (Ft) sans crédit	384	3 833	3 449	998 %
Coupe de régénération (Ft) avec crédit	8 318	877	-7 441	11 %
Coupe progressive d'ensemencement	13 785	4 823	-8 962	35 %
Coupe d'amélioration	423	5 000	4 577	1182 %
Coupe de jardinage	7 868	9 227	1 359	117 %
Coupe de jardinage avec trouées	8 760	2 003	-6 757	23 %
Coupe de jardinage avec régénération par parquets	5 837	1 220	-4 617	21 %
Coupe de jardinage acérico-forestier	-	73	73	0 %
Coupe de préjardinage	990	5 266	4 276	532 %
Plantation (mise en terre)	41 734	44 578	2 844	107 %
Remise en production des aires d'ébranchage (AEET) (non adjacente à une plantation)	2 200	2 845	645	129 %
Regarnis de régénération naturelle (rendement plantation)	440	4 970	4 530	1130 %
Regarnis de régénération naturelle (rendement peuplement équivalent)	20 918	2 988	-17 930	14 %
Enrichissement en semis après coupe	2 000	38	-1 962	2 %
Ensemencement	200	396	196	198 %
Éclaircie précommerciale (peuplement naturel)	54 627	47 561	-7 066	87%
Éclaircie précommerciale (plantation)	14 266	30 223	15 957	212 %
Éclaircie commerciale	16 191	10 437	-5 755	64 %
Éclaircie commerciale d'étalement	5 732	77	-5 655	1 %
Drainage	10 240	8 607	-1 633	84 %
Fertilisation	200	0	-200	0 %
Dégagement de régénération (plantation)	42 920	18 917	-24 003	44 %
Dégagement de régénération (naturel)	27 762	47	-27 715	0 %
Préparation de terrain (reboisement)	37 589	40 057	2 468	107 %
Préparation de terrain (régénération naturelle, feuillus tolérants)	11 748	2 196	-9 552	19 %
Coupes partielles ratées	-	574	574	0 %
Regarnis et dégagement (peuplement naturel) ratés	-	-	0	0 %
Élagage phytosanitaire	105	763	658	727 %
TOTAL	572 753	471 691	-101 062	82 %

Source : Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, MRNFP

Le tableau 33 présente de façon plus détaillée le bilan de l'application des stratégies d'aménagement. L'écart le plus problématique en matière d'impact potentiel sur les rendements forestiers concerne le dégagement des plantations pour lequel le taux de réalisation est de 44 % à ce jour. C'est l'éclaircie précommerciale dans les plantations qui a remplacé en partie ce traitement.



En 2003, le MRNFP demandait aux bénéficiaires concernés par un retard de produire un plan correcteur de manière à s'assurer que le taux de remise en production des sites récoltés soit équivalent au taux de réalisation des CPRS, CMO et CR. La mise en œuvre de ce plan correcteur doit être effectuée avant la fin de validité du PGAF. Notons que tous les plans correcteurs ont été transmis à la DR 08.

Les mesures inscrites aux plans correcteurs ont été intégrées aux permis d'intervention forestière de l'année 2004-2005. L'ensemble des mesures correctrices sera réalisé sur une période de deux ans. Les plans correcteurs permettront d'atteindre les objectifs prévus aux PGAF. Dans le cas contraire, les permis seront ajustés et les travaux pourront se faire aux frais des bénéficiaires.

4.2.2. Réalisations des prochains PGAF

Les représentants de la Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec ont la responsabilité de superviser la confection des Plans généraux d'aménagement forestier de la région. Cette supervision touche 18 unités d'aménagement forestier.

La DR 08 doit également réaliser les calculs de la possibilité forestière (CPF) pour ces territoires. Tel qu'il est stipulé par la Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1), la détermination de la possibilité forestière de coupe à rendement soutenu se fait à l'échelle de l'UAF. La DR 08 doit donc réaliser les calculs de la possibilité forestière, avec et sans aménagement forestier, pour les 18 UAF de la région.

De plus, neuf UAF sont localisées sur le territoire issu de l'Entente pour une nouvelle relation Québec-Cris. Les CPF de ces territoires devront intégrer des mesures d'interventions particulières, notamment le respect de la limite nordique des forêts commerciales.

Comme la section 1 le mentionne, le territoire de gestion de la DR 08 présente une grande diversité à l'échelle des paysages forestiers. Afin d'en tenir compte lors de la réalisation des calculs de la possibilité forestière, les données forestières disponibles issues des inventaires décennaux et des différents suivis réalisés en région¹ ont été regroupées sur la base de huit territoires de compilation. Le rassemblement des données d'inventaire sur la base des territoires de compilation permet de documenter les strates d'inventaire et de leur assigner des hypothèses identiques en dépit du fait que celles-ci puissent être localisées dans des UAF distinctes.

De plus, afin d'améliorer la connaissance forestière, un projet de bonification de la cartographie écoforestière produite par la Direction des inventaires forestiers a été réalisé en région. Ce projet a permis de documenter de manière plus spécifique les jeunes strates forestières.

Les CPF sont réalisés à partir du logiciel de simulation SYLVA II. La simulation à l'aide du modèle par taux² est utilisée dans les territoires de compilation situés au sud de la région³. C'est là que sont concentrées les strates dites inéquiennes. La simulation à l'aide du modèle par courbe⁴ est privilégiée pour les strates présentant généralement une structure équiennne. Ce modèle est de plus utilisé pour tous les territoires de la région⁵.

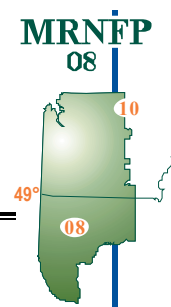
¹ Suivis des activités des années antérieures, données terrain avant et après intervention.

² Prélèvement par pied d'arbre.

³ T1, T2, T3 et T4.

⁴ Prélèvement par peuplement entier.

⁵ T1 à T8.



Les stratégies d'aménagement forestier sont élaborées en tenant compte de différentes sources d'information : rencontres avec les tiers désignés par la Loi sur les forêts (LRQ,cF4.1), consultation sur la délimitation des UAF, consultation sur les objectifs de protection et de mise en valeur, nouvelles connaissances en lien avec la dynamique forestière¹, nouvelles dispositions énoncées au Manuel d'aménagement forestier, orientations ministérielles, aires protégées, etc.

L'intégration du type écologique à la stratégie d'aménagement forestier des 18 UAF permet de circonscrire sur le territoire des problématiques forestières particulières telles que l'orniérage ou les problèmes de régénération. Il est ainsi possible d'anticiper les effets attendus et de prévoir le type et le niveau d'intervention à privilégier.

Pour ce qui est des points forts de la présente opération, notons plus particulièrement la parution d'avis scientifiques. Diffusés par le Comité consultatif scientifique du Manuel d'aménagement forestier², ces avis viennent étayer les hypothèses de rendement associées à certains travaux sylvicoles³.

En ce qui a trait aux éléments où des améliorations peuvent être réalisées, la direction régionale cible l'acquisition de connaissances sur les éléments suivants :

- ♦ Poursuivre l'acquisition de la connaissance forestière pour les forêts feuillues;
- ♦ Raffiner l'évaluation de certaines réductions ou contraintes particulières à appliquer à la possibilité forestière pour assurer une adéquation entre la planification du PGAF et la mise en œuvre au plan annuel d'intervention forestière.

4.3. Le Plan annuel d'intervention forestière (PAIF)

La DR 08 délivre annuellement près de 150 permis aux bénéficiaires de CAAF. Elle analyse 23 PAIF, auxquels il faut ajouter les modifications de ceux-ci. La mise en œuvre du plan général 1999-2024 a nécessité l'ajout de nouveaux outils et critères d'analyse forestière des PAIF, dont la prématurité, l'analyse des accroissements annuels courants et tout récemment, les inventaires avant intervention.

Sur ce dernier point, la DR 08 évalue actuellement la façon dont les données des inventaires avant intervention déposées par les bénéficiaires seront intégrées à l'analyse des PAIF. Rappelons que l'objectif visé par ces inventaires est de valider la prescription et de faire le lien entre le PQAF et le PGAF. Dans une perspective plus large, ces données s'avèrent un outil de connaissance complémentaire à l'inventaire décennal, à la réalisation des PGAF, ainsi qu'à la confection du programme quinquennal. À l'heure actuelle, l'analyse de la prématurité et du volume de feuillus générés par les coupes commerciales est une information extraite de ces données.

Comme la section 1.2.3 le mentionne sur les communautés autochtones, la DR 08 exige des bénéficiaires concernés qu'ils présentent le PAIF aux communautés autochtones touchées par celui-ci. Cette approche vise à favoriser l'intégration des préoccupations des communautés autochtones présentes sur le territoire de gestion de la DR 08.

¹ Avis scientifiques, projets d'amélioration de la connaissance du milieu forestier, etc.

² Comité composé d'experts provenant de divers milieux : universitaire, MRNFP, Service canadien des forêts, autres.

³ Éclaircie précommerciale, éclaircie commerciale, coupe avec protection des petites tiges marchandes et aménagement du bouleau jaune en structure inéquienne.

Par ailleurs, un outil d'analyse utilisant les possibilités de la géomatique (MRN-Analyse) a permis au MRNFP d'être plus performant, tant sur le plan du temps d'analyse (45 heures vs 12 heures aujourd'hui¹) que de la qualité de la vérification d'éléments. Parmi ceux-ci, notons les traitements sylvicoles identifiés au plan quinquennal d'aménagement forestier, le respect des affectations du territoire public, le suivi des modifications du PAIF et le calcul des normes associées aux unités territoriales de référence.

Soulignons une piste d'amélioration importante, soit la cohérence dans l'analyse des critères du PAIF, en lien avec la mise en œuvre du plan général. En effet, les PGAF actuellement en vigueur ne prévoient pas d'outils permettant de faire le lien entre certaines hypothèses et le peuplement forestier (ex. traitements à réaliser par productions prioritaires). Par conséquent, chaque unité de gestion a développé ses propres outils. Forte de cette expérience, la DR 08 remédiera à cette problématique pour les prochains PGAF en bâtissant la stratégie sylvicole sur le type écologique. En effet, cette caractéristique du peuplement est documentée dans des guides d'identification produits par la DIF.

4.4. Le Rapport annuel d'intervention forestière (RAIF)

La région reçoit 23 RAIF chaque année. Plusieurs nouveautés se sont ajoutées à ce rapport depuis l'entrée en vigueur du projet de loi 136. Le RAIF doit dorénavant comprendre l'évaluation de la matière ligneuse laissée sur le parterre de coupe et le résultat du suivi des activités antérieures, comme l'indique le Manuel d'aménagement forestier. Le coût réel des traitements sylvicoles doit également être validé par des pièces justificatives. Par ailleurs, la Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1) prévoit depuis le 21 juin 2001 que les rapports déposés sont accessibles au public.

De plus, la DR 08 a agi à titre de pilote en collaboration avec la Direction de l'assistance technique (DAT) pour systématiser le processus de vérification des pièces justificatives visant à confirmer le coût réel des traitements sylvicoles.

Lorsqu'un retard est constaté dans le dépôt des RAIF ou certaines parties du RAIF sont absentes, un suivi administratif est effectué. On note qu'une amélioration pourrait être apportée à la présentation des documents accessibles, en particulier ceux concernant le rapport des contrôles effectués par la direction régionale.

¹ Pour une aire commune moyenne, PAIF accompagné de trois modifications.

Source : Plan de développement triennal de géomatique 2003-2006, Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, MRNFP

4.5. Le suivi et le contrôle des interventions

4.5.1. Volumes affectés par les opérations de récolte

Tableau 34 Volumes affectés par les opérations de récolte (m³) en 2001-2002
Territoire de gestion de la DR 08

Groupements d'essences ¹	Volume mesuré	Glanures ²	VAOR	Possibilité forestière	Attributions	Écarts VAOR – Attributions
SEPM	5 582 503	354 201	5 936 704	6 580 010	6 237 262	- 300 558
Autres résineux	219 043	274 164	493 207	419 271	248 800	244 407
Peupliers	662 526	107 970	770 496	1 092 673	904 552	- 134 056
Feuillus durs	259 668	596 034	855 702	1 377 738	624 828	230 874
Total	6 723 740	1 332 369	8 056 109	9 469 692	8 015 442	40 667

¹ : SEPM : Sapin, épinette, pin, mélèze

Autres résineux : thuya, pruche, pin blanc, pin rouge

Feuillus durs : bouleau, érable et autres feuillus durs (chêne, hêtre, etc.)

² : Date de mise à jour – 22 janvier 2004

Source : Direction de la gestion des stocks forestiers, MRNFP

Direction générale des services régionaux, MRNFP

L'estimation des volumes laissés sur les sites de récolte est constituée de la sommation des volumes mesurés et des volumes de glanures laissés sur le parterre de coupe. Cette opération a été réalisée pour la première fois en 2001-2002.

Les valeurs présentées dans le tableau 34 constituent la plus complète estimation des glanures dont la direction régionale dispose à ce jour. On y constate que les opérations de récolte effectuées dans la région 08 ont généré plus de 1 300 000 m³ de glanures.

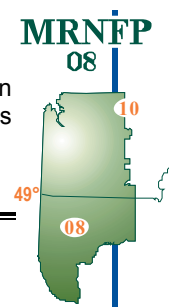
Actuellement, la Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec finalise ses analyses pour l'application de l'article 86.1¹ de la Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1). L'étude est presque complétée pour le groupe d'essences SEPM et elle est avancée pour celui des peupliers.

Le volume de glanures en SEPM est estimé à 354 201 m³ (voir tableau 34). Une partie de ce volume sera réduite dans les permis annuels 2004-2005, 56 548 m³ ont été réduits dans les arrérages² de la période 1999-2004.

Le reste, soit 237 857 m³, représente des volumes qui n'excèdent pas les attributions. À titre d'exemple, les glanures observées dans une aire commune donnée sont de 117 205 m³ pour une récolte totale de 1 125 537 m³ et une attribution de 1 496 100 m³. En ajoutant le volume des glanures au volume récolté (117 205 m³ + 1 125 537 m³), celui-ci demeure en deçà de l'attribution. Il est à noter qu'actuellement, ces volumes ne sont pas facturés aux bénéficiaires. Toutefois, avec l'adoption en décembre 2003 du projet de loi 14 (Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives et prévoyant certaines dispositions particulières en matière forestière applicables aux activités d'aménagement), le MRNFP sera dorénavant en mesure de facturer ces volumes.

¹ Cet article précise que lorsque le ministre constate que, pour une année donnée, le volume autorisé en application de la présente loi a été dépassé, il peut, après avoir donné au bénéficiaire l'occasion de présenter ses observations, réduire le volume autorisé pour l'année en cours ou pour une année subséquente.

² Tel que défini à l'article 92.0.1 de la Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1), les arrérages sont la sommation des volumes attribués mais non récoltés par un bénéficiaire de CAAF, pour une période donnée.



Dans le cas des peupliers, les vérifications et l'ajustement des volumes, en vue d'appliquer l'article 86.1, seront réalisés au printemps 2004.

Toutefois, dans l'état actuel de nos analyses, aucun problème majeur de dépassement de possibilité n'a été constaté. Cette affirmation est valable pour les groupes d'essences SEPM et peupliers.

Enfin, le MRNFP préparera et à compilera les données nécessaires pour la mise en œuvre de l'article 86.1 pour les feuillus durs et les autres résineux. Dans ce dernier cas, il est important de mentionner que le procédé d'estimation utilisée par les bénéficiaires de ces essences est différente.

4.5.2. Mesurage des bois récoltés et facturation des droits

Dans la région, 96 %¹ des bois récoltés (environ sept millions de m³ annuellement) sont mesurés par la méthode de mesurage masse/volume. Ce procédé permet d'obtenir une bonne précision quant aux volumes de bois récoltés, et ce, à un coût avantageux pour l'industrie forestière.

À ce sujet, la direction régionale vérifie, depuis quelques années, la précision du facteur masse/volume final de chacun des projets de mesurage. Ainsi, en 2002-2003, l'incertitude calculée pour l'ensemble des projets de mesurage réalisés dans la région est restée à l'intérieur de la norme provinciale fixée à $\pm 3\%$ ².

À la suite de cet exercice annuel, les résultats ainsi obtenus sont utilisés lors de l'émission des autorisations de mesurage de l'année d'opération suivante. Cette procédure vise à améliorer la précision des volumes récoltés en modifiant certains paramètres affectant la précision tels que le regroupement de secteurs de récolte présentant des caractéristiques similaires et l'augmentation du nombre d'échantillons.

Enfin, l'utilisation de la méthode de mesurage masse/volume permet l'obtention d'une bonne précision lorsque les bois mesurés présentent des caractéristiques relativement similaires, que les techniques de prises des mesures sont correctement appliquées et que l'échantillonnage est adéquat et représentatif.

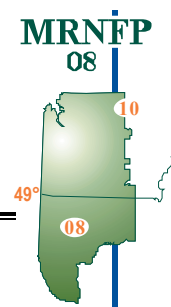
Le fait d'utiliser des résultats (facteur masse/volume) ne provenant que d'une faible portion d'un projet de mesurage (pour rétribuer un entrepreneur par exemple) ne peut garantir la précision du volume des bois concernés. Cette pratique est tout à fait à proscrire, lorsque le nombre d'échantillons utilisés pour établir un facteur masse/volume global est inférieur aux instructions sur les méthodes de mesurage.

La vérification du mesurage et de la facturation des bois récoltés

En 2002-2003, un volume total de plus de 7 100 000 m³ a été récolté dans les forêts publiques de la région. Les droits de coupe correspondants se sont établis à près de 75 600 000 \$.

¹ Données extraites du système Mesuboïs, MRNFP.

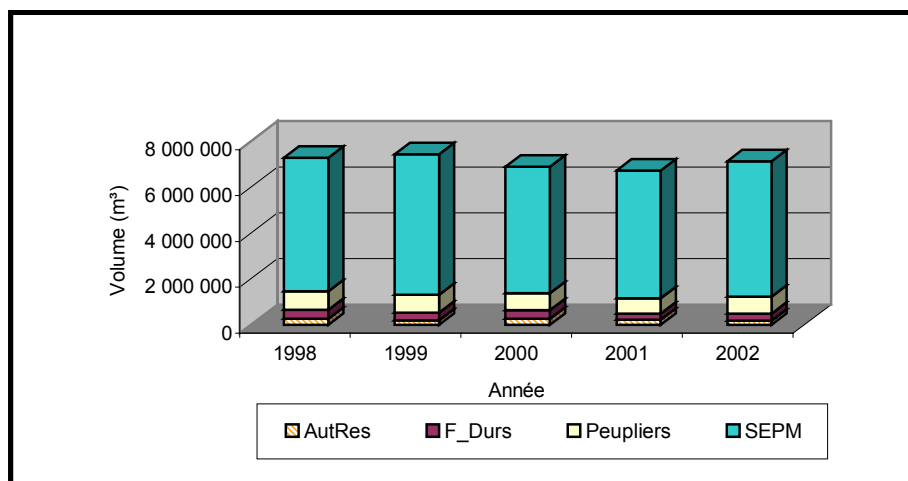
² Source : Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue



Afin de s'assurer que tous les bois ont été adéquatement mesurés et facturés, la DR 08 a réalisé 14 928 actes de vérification en 2002-2003. Ces actes sont répartis en 20 types de vérification (prise des données, balances à camion, échantillonnage, localisation, repesage...). Quant au taux global de conformité des actes de vérification, il s'est établi à 96 % pour cette année dans la région.

Le repesage des échantillons apparaît problématique avec un taux de conformité de 55 %. La DR 08 évalue actuellement les causes potentielles des écarts de masse observés. Après les résultats de l'analyse, la DR 08 identifiera les correctifs à apporter.

La vérification du transport des bois en dehors des heures normales de travail est une activité qui a été jugée prioritaire en 2003-2004. Ces actes doivent être réalisés proportionnellement aux volumes de bois ainsi transportés sur une base annuelle. La moitié des actes de contrôle ont été réalisés en dehors des heures normales de travail en 2003-2004.

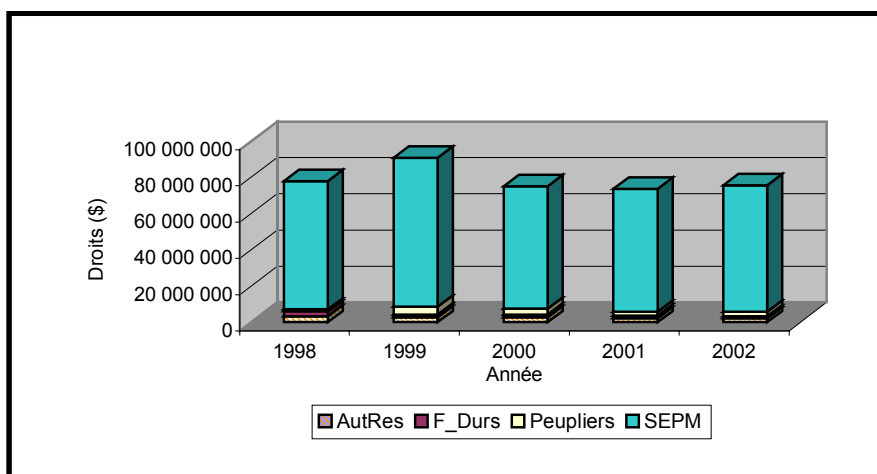


Source : Direction de l'assistance technique, MRNFP

Données de Mesubois, 8 décembre 2003

Note : Les volumes de bois récoltés et facturés sont uniquement en provenance des forêts publiques.

**Figure 31 Volume récolté par année et par groupe d'essences
Territoire de gestion de la DR 08**



Source : Direction de l'assistance technique, MRNFP

Données de Mesubois, 8 décembre 2003

Note : Les volumes de bois récoltés et facturés sont uniquement en provenance des forêts publiques.

Figure 32 Droits de coupe par année et par groupe d'essences
Territoire de gestion de la DR 08

4.5.3. Traitements sylvicoles

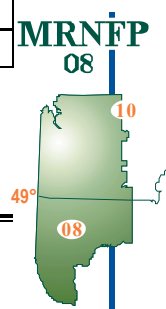
La direction régionale gère un important volume de travaux sylvicoles admissibles en paiement des droits, soit le deuxième en importance dans la province. Le territoire géré couvre une vaste superficie, de la forêt feuillue du Témiscamingue à la pessière du nord de l'Abitibi. Cette situation rend ardue la mise en application des normes relatives aux travaux sylvicoles.

Le tableau 35 dresse le constat de la vérification effectuée par la direction régionale pour les traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits en 2002-2003. On observe que, de façon générale, les travaux sont conformes. Cette situation est différente dans le cas des coupes partielles où l'on dénote une problématique particulière.

Tableau 35 Suivi et contrôle des traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits réalisés en 2002-2003 (données en date du 6 avril 2004)

Regroupement de traitements	Superficies reçues (ha)	Validées par la méthode oculaire (ha)	Vérifiées par la méthode relecture (ha)	Vérifiées par la méthode parallèle (ha)	Vérifiées conformes (ha)	Taux de vérification (%)	Taux de conformité (%)
Reboisement et regarni	13 760	6 429	0	0	*****	47 %	*****
EPC et dégagement	22 640	3 852	4 601	2 514	6 797	48 %	96 %
Coupes partielles	10 983	1 302	2 158	1 524	389	45 %	11 %
Préparation de terrain	11 659	0	0	0	*****	0 %	*****
Total	59 042	11 583	6 759	4 038	7 187	38 %	67 %

Source : Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, MRNFP



Le faible taux de conformité observé pour les coupes partielles est causé par la chute de la qualité des traitements effectués. Cette situation est particulièrement attribuable à la mécanisation des opérations de jardinage d'un bénéficiaire de CAAF. Des discussions sont en cours avec les acteurs concernés et les impacts des traitements jugés non conformes seront intégrés dans les prochains PGAF¹.

En décembre 2002, le MRNFP se donnait un plan d'action pour l'amélioration de l'aménagement des forêts feuillues du domaine de l'État, notamment en expérimentant la mécanisation des travaux sylvicoles.

En ce qui a trait à l'évolution des contrôles effectués par le MRNFP dans la région, le tableau 36 indique que ceux-ci ont diminué entre le 1^{er} avril 1999 et le 31 mars 2003. Dans les trois prochaines années, comme dans le plan d'action du MRNFP faisant suite au Rapport de la vérificatrice générale le spécifie, les efforts de contrôles iront en augmentant.

Fait important à souligner, le tableau 36 comptabilise uniquement les vérifications après traitement, alors que le MRNFP fait aussi des vérifications avant traitement. On constate par ailleurs que la proportion de suivi parallèle sur l'ensemble des superficies vérifiées après traitement a augmenté depuis 1999.

Tableau 36 Évolution des contrôles des TSAPD réalisés (après traitement) entre 1999 et 2002 pour le territoire de gestion de la DR 08

Année	Sup. reçues (ha)	Sup. suivies relecture (ha)	Sup. suivies parallèle (ha)	Taux de vérification (%)
1999-2000	73 132	51 371	2 912	74
2000-2001	59 839	33 527	6 145	66
2001-2002	53 666	15 912	3 164	35
2002-2003	59 042	6 759	4 038	18

Source : Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue, MRNFP

Date de mise à jour : avril 2004

Le choix de la méthode d'inventaire est guidé par certaines balises qui sont propres à chaque unité de gestion. On vise à répartir les contrôles selon différents paramètres : aire commune, traitement, bénéficiaires, entrepreneurs et intervenants réalisant l'inventaire.

Le suivi oculaire permet de détecter certains problèmes qui pourront être confirmés ou infirmés par l'établissement d'un suivi en parallèle ou d'une relecture. On peut toutefois certifier que la gestion du risque n'est pas systématisée, ni documentée. Une augmentation des contrôles avant traitement permettra de mieux gérer les risques.

¹ Notamment par le biais des mesures faites pour évaluer les effets réels des traitements sylvicoles.

4.5.4. Suivi du Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier

Tableau 37 Taux de conformité au RNI en pourcentage pour le territoire de gestion de la DR 08

ITEMS	2000-2001		2001-2002		2002-2003	
	08	Prov.	08	Prov.	08	Prov.
Traverse de cours d'eau	83,8	74,9	86,0	80,0	90,0	85,6
Emprise de chemin	98,2	95,1	95,5	95,4	97,3	96,5
Corridor routier	98,9	93,0	94,3	92,0	94,6	88,3
Drainage naturel	84,7	78,0	85,3	81,6	92,5	88,1
Autorisation près d'un plan d'eau	63,9	76,4	89,5	87,1	82,7	86,0
Sablière	91,3	89,3	95,2	93,3	98,4	96,2
Répartition des coupes	99,5	99,0	99,5	99,3	n/d	n/d
Répartition des coupes (UTR)	100	98,7	95,8	93,8	94,0	n/d
Répartition des coupes avec blocs	99,9	99,9	99,4	99,8	99,4	99,6
Bandes riveraines	92,9	90,4	96,0	93,9	97,5	95,8
Protection des cours d'eau intermittents	99,1	95,2	78,9	89,6	82,7	81,5
Sol avec drainages 5 et 6	s/o	s/o	100	96,4	n/d	n/d
Site historique, arrondissement historique ou naturel	s/o	s/o	100	100	n/d	n/d
Sentiers VTT ou motoneige	s/o	s/o	100	100	n/d	n/d

Source : Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, MRNFP

s/o : Sans objet (aucune activité de récolte près de ces secteurs à protéger).

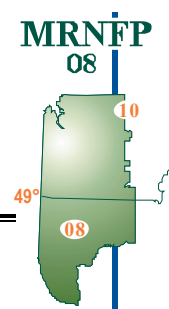
n/d : Données non disponibles.

Les résultats obtenus au cours des dernières années pour le suivi du RNI à l'échelle régionale sont quasiment toujours supérieurs à ceux calculés à l'échelle provinciale. Deux raisons peuvent expliquer ce taux de conformité élevé. La première consiste à la mise sur pied, depuis les huit dernières années, de rencontres « bilans » avec les industriels de la région. Ces réunions annuelles se déroulent généralement au printemps et elles permettent de présenter les résultats de l'année précédente ainsi que les objectifs à atteindre pour la présente année. Au besoin, un plan correcteur est établi lors de ces rencontres pour apporter les correctifs appropriés.

La deuxième raison qui explique ce taux de conformité élevé est la participation du personnel à des formations données annuellement sur la méthode de suivi du RNI. Les vérifications effectuées depuis les trois dernières années indiquent que les données recueillies par le personnel sont fiables.

En plus du suivi systématique du RNI qui est réalisé selon les barèmes, le personnel des unités de gestion a effectué des vérifications de certains items non couverts par ce suivi, comme le suivi oculaire des activités de récolte ou l'évaluation de l'espacement des sentiers et de la régénération jusqu'en 2001-2002. Par la suite, peu de vérifications au-delà du suivi systématique ont été réalisées compte tenu des autres dossiers prioritaires à traiter.

Étant donné les types de dépôts de surface du territoire comme les terrains argileux, les normes reliées à la construction de chemins d'hiver sont parfois difficiles à appliquer sur le territoire comme les techniques de stabilisation des ponceaux.



Par ailleurs, avant l'entrée en vigueur de la révision du RNI en 1996, plusieurs îlots d'originaux d'une superficie minimale de quatre hectares ont été laissés sur les parterres de coupe. Ceux-ci font partie intégrante de la possibilité forestière et devront être récoltés au cours des prochaines années. Cependant, la clientèle faunique désire que l'on accorde une protection partielle ou intégrale à plusieurs îlots. La Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec évaluera les impacts d'accorder une protection additionnelle qui n'est pas prévue dans la réglementation existante.

4.5.5. Suivi et contrôle des interventions des années antérieures

Le tableau 38 présente les résultats régionaux du suivi des travaux des années antérieures. On constate que la conformité des CPRS se situe à un niveau acceptable, mais par contre, celle des plantations est problématique.

Cette situation s'explique par le fait que l'inventaire déposé par les bénéficiaires n'avait pas été réalisé selon le cadre normatif en vigueur à l'époque ou que les plantations inventoriées n'atteignaient pas les critères d'atteinte du Manuel d'aménagement forestier (MAF). Les conséquences de cette non-conformité pour les bénéficiaires consistent à apporter des correctifs à leur inventaire (reprise) ou dans le deuxième cas, un ajustement des hypothèses de rendement des plantations à la baisse dans les prochains calculs de possibilité.

Tableau 38 Suivi des travaux des années antérieures pour le territoire de gestion de la DR 08

Traitements réalisés	Groupe de production prioritaire	Année de réalisation du traitement	Année du suivi	Résultat en date du 8 avril 2004			
				Superficie (ha) à suivre	Superficie (ha) suivies par le bénéficiaire	Taux (%) de réalisation des suivis inscrits au MAF	Taux (%) d'acceptation des superficies suivies par le bénéficiaire ¹
CPRS 10 ans	SEPM	90-91	01-02	36 418	36 298	100%	76%
CPRS 10 ans	SEPM	91-92	02-03	31 391	31 391	100%	72%
CPRS 5 ans	Peuplier	95-96	01-02	1 255	1 074	86%	82%
CPRS 5 ans	Peuplier	96-97	02-03	1 796	1 796	100%	64%
Plantation 10 ans	SEPM	90-91	01-02	21 947	20 062	91%	36%
Plantation 10 ans	SEPM	91-92	02-03	9 186	7 424	81%	39%
TOTAL				101 993	98 045	96%	63%

¹ Correspond aux superficies suivies par le bénéficiaire et qui respectent les normes des rendements escomptés par les traitements sylvicoles inscrits au Manuel d'aménagement forestier.

Source : Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, MRNFP

On constate par ailleurs, à l'analyse du tableau 38, que le taux de réalisation globale des suivis pour les traitements et années mentionnés se chiffre à 96 %. La principale raison de ce taux élevé de réalisation réside dans la mise en place, dès 1997, d'un Cadre de référence régional pour le suivi des travaux des années antérieures. Ce document, préparé en collaboration avec les bénéficiaires de CAAF, tient lieu de cadre normatif quant à la réalisation de ces inventaires dans la région. Il respecte, dans ses objectifs, le Manuel d'aménagement forestier. Il a été amélioré au fil des ans, selon les problématiques rencontrées et les nouveaux traitements à suivre, telle la coupe de jardinage par trouées ou par parquets.

Mentionnons aussi que la région a structuré les données relatives au suivi des travaux des années antérieures reçues des bénéficiaires de CAAF¹. L'objectif de ce travail vise à traiter cette source d'informations forestières pour, entre autres, bonifier les PGAF en élaboration. Ainsi, les rendements associés aux strates en régénération seront ajustés en fonction des résultats. De cette manière, on s'assure de l'intégration et du suivi des interventions des années antérieures.

En ce qui concerne les contrôles effectués par la DR 08 de ces inventaires, les résultats préliminaires indiquent que 8 % des superficies déposées en 2003-2004 ont été vérifiées². Le plan d'action du MRNFP en regard des recommandations de la vérificatrice générale sur la gestion des forêts publiques prévoyait que les contrôles soient augmentés.

L'une des pistes d'amélioration reliées au suivi des activités des années antérieures touche le calendrier des suivis. Les méthodes pour l'évaluation des superficies à suivre par les bénéficiaires peuvent varier à l'intérieur de la région. Le MRNFP 08 travaille à systématiser cet aspect du dossier. Ainsi, un outil géomatique permettant d'évaluer rapidement le respect des obligations des bénéficiaires quant au suivi des interventions des années antérieures est en préparation. Selon les prévisions, cet outil sera disponible en région en 2004.

4.5.6. Irrégularités et infractions

Entre 1995 et 2000³, 21 % des constats d'infraction délivrés par la DR 08 l'ont été à des individus et 79 %, à des entreprises. Durant cette même période, les amendes versées ont atteint environ 594 000 \$. La forte hausse des amendes prévues dans le projet de loi 136 est dissuasive tout comme la publication des infractions qui permet de changer la perception du public en regard du traitement réservé aux compagnies forestières par le MRNFP.

¹ L'exercice s'est traduit par une base de données contenant plus de 37 000 placettes-échantillons et 70 400 études d'arbres.

² Source : Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, MRNFP, avril 2004

³ Source : Direction de l'assistance technique, MRNFP

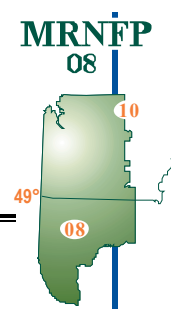
Tableau 39 Poursuites pénales en vertu de la Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1) et de ses règlements afférents

Territoire de gestion de la DR 08

Causes soumises au Ministère de la Justice relativement à la :	Articles de la loi ou des règlements	Compagnies	% *	Individus	% *	Total	% *
Protection des rives, des lacs, des cours d'eau et de la qualité de l'eau	27 LSF, 28 LSF, 28.1 LSF, 28.2 LSF, 2 RNI à 12 RNI	132	23,2 %	11	7,3 %	143	19,9 %
Sécurité publique	34 LSF	11	1,9 %	0	0,0 %	11	1,5 %
Protection du bien public	32 LSF, 173P1 LSF, 184.2 LSF, 205 LSF	36	6,3 %	115	76,7 %	151	21,0 %
Non-respect des conditions du permis d'intervention	173P2 LSF	68	12,0 %	20	13,3 %	88	12,3 %
Protection des forêts contre le feu (cause de négligence humaine)	134 LSF à 138 LSF	0	0,0 %	4	2,7 %	4	0,6 %
Exportation illégale	159 LSF et 161 LSF	2	0,4 %	0	0,0 %	2	0,3 %
Implantation et utilisation des aires d'empilement, d'ébranchage et de tronçonnage	13 RNI à 15 RNI	22	3,9 %	0	0,0%	22	3,1 %
Tracé et construction des chemins	16 RNI à 40 RNI	200	35,2 %	0	0,0 %	200	27,9 %
Activités d'aménagement forestier en fonction des ressources à protéger et de certaines unités territoriales	43 RNI à 73 RNI	8	1,4 %	0	0,0 %	8	1,1 %
Superficie et localisation des aires de coupe et application des traitements sylvicoles	74 RNI à 88 RNI	9	1,6 %	0	0,0 %	9	1,3 %
Protection de la régénération forestière	89 RNI à 95 RNI	24	4,2 %	0	0,0 %	24	3,3 %
Mesurage des bois récoltés dans les forêts du domaine de l'État	2 RMESU à 16 RMESU	56	9,9 %	0	0,0 %	56	7,8 %
Plans et rapports d'aménagement forestier	3P2 RPR à 11 RPR	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Permis de culture et d'exploitation d'érablière dans les forêts du domaine de l'État	4 RPERABLI A 7 RPERABLI	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Permis d'exploitation d'usines de transformation du bois	3p3 RPUSINE, 162 LSF à 168 LSF	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Total		568	79 %	150	21 %	718	100 %

* % du nombre de causes

Source : Direction de l'assistance technique, MRNFP



4.5.7. Points forts

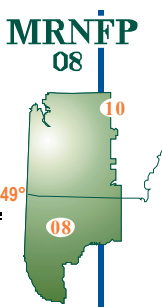
Les principaux points forts de la direction régionale dans le cadre de ses activités de suivis et de contrôles sont les suivants :

- ♦ L'ensemble des inventaires requis permet d'obtenir des données comparables et de dresser des portraits régionaux, ce qui facilite la cohérence;
- ♦ Des rencontres annuelles avec les bénéficiaires de CAAF ont lieu afin d'effectuer le bilan des réalisations et d'apporter les correctifs, si nécessaire.

4.5.8. Principaux problèmes et mesures correctrices

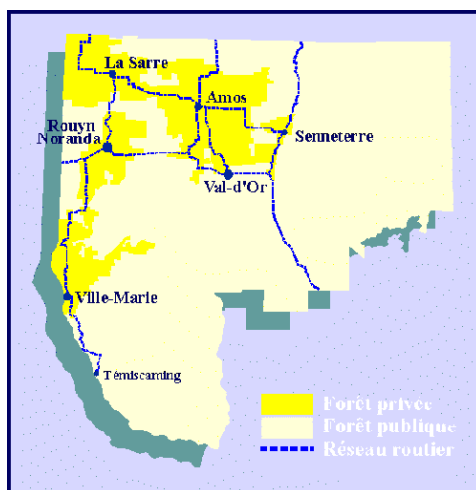
La direction régionale identifie certaines pistes d'amélioration.

- La vérification terrain avant traitement était de 30 % en 2002-2003. Ce pourcentage pourrait ne pas être suffisant pour valider que les résultats d'inventaire correspondent aux normes prescrites et à la stratégie du PGAF. En lien avec le plan d'action faisant suite au Rapport de la vérificatrice générale, le MRNFP entend accentuer le suivi terrain avant la réalisation des travaux.
- Une présence accrue lors des opérations faciliterait les échanges avec les bénéficiaires de CAAF et permettrait d'ajuster, au besoin, les opérations aux objectifs visés par les normes.
- Les vérifications réalisées par le MRNFP sont utilisées pour valider les traitements sylvicoles et ainsi verser les crédits aux bénéficiaires de CAAF. Le MRNFP devrait pouvoir utiliser ces informations à d'autres fins. Par exemple, ces données devraient éventuellement permettre de qualifier l'état des superficies traitées et de faire des liens avec les rendements forestiers escomptés. Toutefois, les données prises sur le terrain pour valider les traitements ne permettent pas de rencontrer cet objectif.
- Les vérifications réalisées sur un certain pourcentage des superficies traitées (vérification systématique) ne permettent pas de statuer sur l'ensemble des superficies traitées. Il est possible que des surfaces non vérifiées ne correspondent pas aux normes en vigueur. Comme la population est de plus en plus présente sur le terrain, des cas de non-respect peuvent être soulevés et considérés comme le reflet de ce qui se fait sur le territoire. Le MRNFP doit avoir ajusté le choix des secteurs à inventorier pour mieux cibler ces contrôles, en fonction des risques, et informer davantage la population.



5. LE RÔLE DE LA FORÊT PRIVÉE

La forêt privée de l'Abitibi-Témiscamingue occupe 11 % du territoire de la région et est illustrée à la figure 29. Plus de 8 200 propriétaires forestiers se partagent 3 675 km² de territoire forestier productif. En 2000-2001, près de 442 000 m³ de bois ont été récoltés sur les forêts privées, principalement du peuplier faux-tremble et du résineux appartenant au groupe « sapin, épinette, pin gris et mélèzes » (SEPM).



Source : site Internet MRNFP

Figure 33 La forêt privée de l'Abitibi-Témiscamingue

Le couvert feuillu est dominant sur la forêt privée. Le volume marchand brut est constitué de :

- 69 % de feuillus (58 % de peupliers et 11 % de feuillus durs);
- 31 % de résineux qui appartiennent surtout au groupe SEPM, dans lequel les épinettes prédominent.

La plupart des peuplements sont plutôt jeunes, puisque ceux de moins de 60 ans occupent 87 % de la superficie des forêts privées¹.

Les agences de mise en valeur

À la suite du Sommet sur la forêt privée en 1995, des agences régionales de mise en valeur des forêts privées ont été créées. En Abitibi-Témiscamingue, en vertu de la Loi sur les forêts (LRQ, c.F-4.1) (art. 124.1.1 à 124.36.), deux agences ont ainsi été conçues : l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi et l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Témiscamingue.

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi est responsable de tout le territoire occupé par les MRC d'Abitibi, Abitibi-Ouest, Rouyn-Noranda et Vallée-de-l'Or, ainsi que les municipalités de Villebois, Val-Paradis et Beaucanton situées au nord du 49^e parallèle. Pour sa part, l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Témiscamingue dessert le même territoire que couvre la MRC du Témiscamingue.

Les agences administrent le régime de protection et de mise en valeur des forêts privées québécoises. Celui-ci vise à favoriser le développement durable de l'ensemble des ressources du milieu forestier privé de la région.

¹ Rapport sur l'état des forêts québécoises 1995-1999, MRNFP.

Les agences ont pour mandat d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de leur territoire, notamment :

- en élaborant un plan de protection et de mise en valeur;
- en apportant un soutien financier et technique en vue de l'exécution de travaux d'aménagement forestier.

Afin de bénéficier de l'aide financière et technique disponible via le Programme de mise en valeur de la forêt privée, le propriétaire forestier doit être reconnu comme producteur forestier (art. 120. de la Loi sur les forêts [L.R.Q., c. F-4.1]); il doit notamment posséder une superficie à vocation forestière d'un minimum de quatre hectares et être doté d'un plan d'aménagement forestier accepté par l'agence.

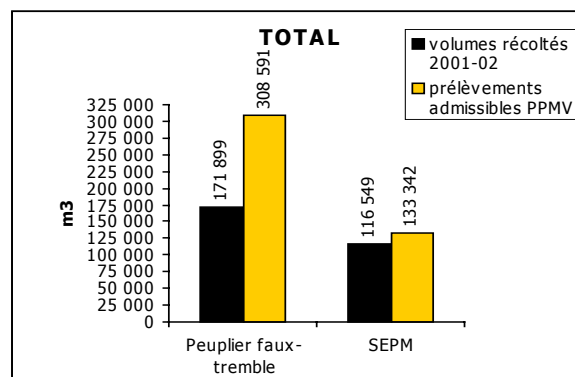
De plus, s'il satisfait aux conditions de ce programme, le producteur forestier reconnu qui réalise des travaux sur sa propriété peut obtenir un crédit d'impôt équivalant à 85 % des taxes foncières (municipales et scolaires) payées pour une unité d'évaluation dont toute la superficie a été enregistrée. Pour ce faire, il doit avoir fait sur sa propriété des travaux de mise en valeur, dont la valeur est égale ou supérieure au montant des taxes foncières.

Dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, un budget global de plus de 2,4 M\$ est affecté annuellement au Programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée. Plus de 2 500 propriétaires de boisés sont enregistrés à titre de producteurs forestiers et ont ainsi accès aux services offerts par l'agence responsable du territoire concerné¹.

Prélèvements admissibles et livraisons

Pour chacun des territoires que couvrent les deux agences en région, un prélèvement annuel admissible par essence a été calculé à même les plans de protection et de mise en valeur. En région, les principales essences provenant de la forêt privée et trouvant preneurs sur le marché sont le peuplier faux-tremble et les résineux du groupe SEPM.

Dans le graphique suivant², on compare les prélèvements admissibles et les volumes livrés en 2001-2002 pour le peuplier faux-tremble et les résineux du groupe SEPM dans le territoire desservi par l'Agence de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi.



Source : Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT)

Figure 34 Volume récolté et prélèvements admissibles pour l'Agence de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi, 2001-2002

¹ Réf. : site Internet MRNFP.

² Ce graphique n'était pas disponible au moment de rendre ce document public pour le territoire de l'Agence de mise en valeur des forêts privées du Témiscamingue.

On observe une différence significative entre le volume récolté et les prélèvements admissibles dans le cas du peuplier faux-tremble. Pour le groupe SEPM, le volume récolté se rapproche des prélèvements admissibles.

Sur le territoire couvert par l'Agence de mise en valeur de l'Abitibi, on observe également un volume approximatif de 9 000 m³ de peuplier baumier qui est mis en marché annuellement, pour un prélèvement admissible total de 62 400 m³. Des prélèvements admissibles sont également calculés pour des essences qui ne sont pas mises en marché, soit le bouleau blanc (39 000 m³) et le thuya (1 000 m³). Dans le cas du bouleau blanc, une partie importante est utilisée comme bois de chauffage, sans transiter par le Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT). En ce qui concerne le thuya, le SPBAT ne reçoit aucune demande de mise en marché.

Pour l'Agence de mise en valeur des forêts privées du Témiscamingue, les prélèvements admissibles calculés dans le plan de mise en valeur sont de 74 400 m³ pour le peuplier faux-tremble et de 33 400 m³ pour les résineux du groupe SEPM. Selon le SPBAT, les volumes récoltés en 2002-2003 se situent tout près des prélèvements admissibles. Sur le territoire que couvre cette agence, on observe également des prélèvements admissibles dans d'autres essences, mais pour lesquelles, de façon significative, la mise en marché est très limitée. Ces essences répondent moins aux besoins ou exigences des usines.

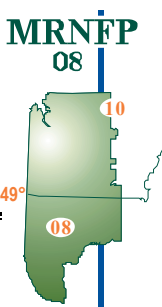
Par exemple, la mise en marché pour le bouleau à papier, les autres feuillus durs, ainsi que les pins blancs et pins rouges, est orientée sur les billes de qualité sciage et déroulage. Ces volumes ne représentent qu'une très faible partie de celui pouvant être prélevé annuellement. Les prélèvements admissibles pour ces essences sont de 19 000 m³ pour le bouleau à papier, de 6 800 m³ pour les autres feuillus durs et de 12 000 m³ pour les pins blancs et pins rouges.

Quelques éléments de la problématique reliés à l'aménagement de la forêt privée

Les éléments de problématique régionale dans l'aménagement de la forêt¹ peuvent se résumer comme suit :

- Le morcellement de la forêt privée qui entraîne des problèmes lors de la récolte et des travaux sylvicoles, notamment du point de vue de la rentabilité des travaux;
- Les travailleurs forestiers spécialisés qui sont peu nombreux en forêt privée;
- La divergence d'approche entre propriétaires pour l'aménagement de leur boisé;
- La mise en valeur des friches à vocation agricole ou forestière qui fait l'objet de diverses prises de position et questionnements entre sylviculteurs et agriculteurs;
- L'élaboration et l'application d'une réglementation en forêt privée;
- Le besoin de formation et d'information auprès de propriétaires forestiers.

¹ Plan régional de protection et de mise en valeur des forêts privées de l'Agence Abitibi et Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue.



LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES

A-

AC : Aire commune

AEET : Aire d'empilement, d'ébranchage et de tronçonnage

C-

CAAF : Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier

CCCCP : Comité de coordination des calculs de possibilité

CMO : Coupe en mosaïque

CPE : Coupe progressive d'ensemencement

CPF : Calcul de la possibilité forestière

CPRS : Coupe avec protection de la régénération et des sols

CTRI : Centre technologique des résidus industriels

CvAF : Convention d'aménagement forestier

D-

DAT : Direction de l'assistance technique

DGSR : Direction générale des services régionaux

DIF : Direction des inventaires forestiers

E-

EC : Éclaircie commerciale

EFE : Écosystème forestier exceptionnel

ENRQC : Entente pour une nouvelle relation Québec-Cris

EPC : Éclaircie précommerciale

ÉVAOR : Évaluation des volumes affectés par les opérations de récolte

F-

FAPAQ : Société de la faune et des parcs du Québec

G-

GIR : Gestion intégrée des ressources du milieu forestier

L-

LVL : Bois de placage lamellé

I-

IMLNU : Inventaire de la matière ligneuse non utilisée

M-

MAF : Manuel d'aménagement forestier

MAINC : Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

MRC : Municipalité régionale de comté

MRNFP : Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

O-

OM : Orientation ministérielle

OSB : Panneaux de lamelles orientées

P-

PAIF : Plan annuel d'intervention forestière

PGAF : Plan général d'aménagement forestier

PL : Plantation

PPMV : Plan de protection et de mise en valeur

PQAF : Plan quinquennal d'aménagement forestier

R-

RAIF : Rapport annuel d'intervention forestière

RNI : Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État

S-

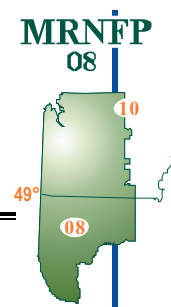
SEPI : Système d'émission des permis d'intervention et du suivi des traitements sylvicoles

SEPM : Sapin, épinette, pin gris et mélèze

SIFORT : Système d'information forestière par tesselles

SOCI : Suivi des objectifs communs et des indicateurs

SPBAT : Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue



T-

TBE : Tordeuse des bourgeons de l'épinette

TC : Territoire de compilation

TSAPD : Traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits

U-

UAF : Unité d'aménagement forestier

UG : Unité de gestion

UTR : Unité territoriale de référence

V-

VAOR : Volume affecté par les opérations de récolte

VTT : Véhicule tout-terrain

Z-

ZEC : Zone d'exploitation contrôlée